



HAL
open science

Le double scellement d'une charte de fondation par le comte Henri de Monte Sant'Angelo (1098) : discours sigillaires et concurrence politique

Guilhem Dorandeu

► To cite this version:

Guilhem Dorandeu. Le double scellement d'une charte de fondation par le comte Henri de Monte Sant'Angelo (1098) : discours sigillaires et concurrence politique. Laurent Macé. Jeux de miroir. Le sceau princier au Moyen Âge (XIe-XIVe siècle), Presses Universitaires du Midi, pp.17-63, 2021, [Tempus, 65]. hal-03941976

HAL Id: hal-03941976

<https://hal.science/hal-03941976>

Submitted on 28 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guilhem Dorandeu

LE DOUBLE SCHELLEMENT
D'UNE CHARTE DE FONDATION
PAR LE COMTE HENRI DE MONTE
SANT'ANGELO (1098) :
DISCOURS SIGILLAIRES
ET CONCURRENCE POLITIQUE

Parmi les thématiques chères aux sigillographes, celle du développement du sceau princier au Moyen Âge occupe une place historiographique particulière. Le phénomène est en effet vecteur d'enjeux importants. Il est, entre autres, un marqueur nouveau de l'*auctoritas* aristocratique, qui renouvelle en profondeur les pratiques diplomatiques ; un support de représentations novatrices telles que les images équestres puis héraldiques ; mais surtout, il est le prélude à la prodigieuse expansion du sceau au sein de l'ensemble de la société médiévale. L'étude de l'essor du sceau princier pose cependant des problèmes de plusieurs ordres. Les difficultés inhérentes à l'étude du phénomène, généralement cantonné à la fin du XI^e siècle, ont fait l'objet de différents développements depuis les premières lignes d'un article de Jean-Luc Chassel rédigé en 1997 :

De toutes les périodes qui intéressent la sigillographie médiévale, le ^x^e siècle est assurément celui dont l'étude s'avère la plus difficile. Annonces de scellage invérifiables sur des copies d'actes disparus ; traces équivoques au bas d'actes ne comportant aucune annonce de la présence d'un sceau ; mentions et dessins d'empreintes perdues, consignés à des époques diverses, toujours précieux, mais qu'on ne peut accepter sans circonspection ; forgeries intégrales, plus ou moins adroites ; actes sincères scellés postérieurement et parfois, mais pas toujours, fallacieusement ; actes faux munis d'une empreinte originale soustraite à une autre charte, voire d'un surmoulage ; documents aberrants ou suspects, d'interprétation incertaine ; et enfin, trop rares à notre goût, pièces irréprochables, résistant à toute critique ; le tout dans la plus totale dispersion, trop souvent non ou mal édité, reproduit ou décrit. Telle est la matière qu'offre cette époque ¹.

Plusieurs mises au point générales sur l'émergence du sceau princier médiéval avaient cependant été tentées précédemment par d'autres chercheurs ², mais faute d'un examen critique conjoint de tous les sceaux observés et des actes qui leur sont associés, bon nombre de « premiers sceaux » cités font l'objet d'une défiance justifiée ³. L'adoption d'une grille d'analyse plus prudente, d'une confrontation critique permanente entre actes et empreintes, mais aussi d'une prise en compte de la diversité des langages politiques mobilisés par les actes princiers ⁴ ont depuis permis de concevoir des travaux porteurs de renouvellements profonds sur le sujet. Ces synthèses ont pris pour cadres la Bourgogne ⁵, Saint-Pol ⁶, le Blésois et l'Anjou ⁷, le Vexin ⁸, la Champagne ⁹, la Flandre ¹⁰. Très récemment, deux articles majeurs relatifs à l'apparition et la diffusion du sceau équestre et des armoiries ont encore mis en valeur les avantages de cette méthode qui valorise l'utilisation de bases de données diplomatiques ¹¹.

Car il faut encore ajouter à toutes les difficultés citées une immense carence d'inventorisation. En France, bien des fonds régionaux restent inédits et inconnus des chercheurs, malgré de récentes éditions de corpus sigillaires dressés par certains fonds d'archives ¹². Il n'est nul besoin de multiplier les exemples à l'étranger tant les zones d'ombre sont nombreuses et amenées à le rester en bien des lieux en l'absence de politiques ambitieuses, en dépit d'une prise de conscience de la richesse et de l'importance du matériel.

1 Chassel, 1997, p. 221.

2 Bautier, 1984-1989, p. 65-66.

3 Nieuws, 2015, p. 44.

4 Margue, 2010, p. 235-241 ; Macé, 2000, p. 287-327 ; Macé, 2018.

5 Chassel, 1997.

6 Nieuws, 2005, p. 128-134 et Nieuws, 2006.

7 LoPrete, 2007, p. 534-548.

8 Notamment dans la thèse encore non publiée de Caroline Simonet, *Sceau et pouvoir à Laon et à Soissons (x^e-xv^e siècle)*, dirigée par Michel Parisse, soutenue en 2008 à l'université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

9 Baudin, 2012, p. 60-71.

10 Nieuws, 2015.

11 Nieuws, 2017a et 2017b.

12 Par exemple Rousseau, 2013. Je n'évoque pas ici le cas des collections privées, souvent totalement inconnues de la communauté scientifique.

Étudier l'apparition et la diffusion du sceau princier médiéval nécessite donc d'abord d'adopter une démarche systématique, ne dissociant pas les empreintes des chartes auxquelles elles sont apposées, mais aussi de contrôler les actes conservés et leur tradition. La consultation des inventaires laissés par les diplomatistes des trois derniers siècles s'avère également d'une grande utilité, puisque bien souvent des mentions de sceaux aujourd'hui disparus ont été relevées puis oubliées dans des synthèses récentes.

Je me propose dans cette contribution d'appliquer ces méthodes à un cas spécifique et exceptionnel, celui d'une charte scellée de cire et de plomb vers 1098 par Henri, comte de Monte Sant'Angelo († *ca.* 1101-1103). La plupart des actes de ce seigneur ont été observés en 1960 par Armando Petrucci, sans que l'étude de son singulier outillage sigillaire ne soit alors particulièrement développée ni ne connaisse de postérité¹³. Les chartes scellées deux fois par un même individu sont pourtant des documents rares, d'autant plus lorsque les sceaux sont composés de matières différentes ; qui plus est, ces empreintes sont ici appliquées selon des méthodes distinctes : l'une est plaquée, l'autre pendante. Par ailleurs, la construction graphique de la charte ainsi que son lexique établissent des liens avec le contenu des sceaux attachés. L'étude du matériel sphragistique en question rend ainsi possible une profonde reconsidération des pratiques documentaires d'Henri, articulées selon une syntaxe prenant place dans le cadre d'une intense compétition politique que se livrent les seigneurs normands avant l'établissement de la monarchie sicilienne en 1130.

CONTEXTE PRODUCTIF : LES PRATIQUES SIGILLAIRES EN ITALIE DU SUD (XI^e-XII^e SIÈCLES)

Dans son article consacré au sceau au XI^e siècle, Jean-Luc Chassel notait déjà qu'il fallait bien différencier la France septentrionale et l'Empire des « aires méditerranéennes soumises à l'influence byzantine et adeptes depuis longtemps de la bulle de plomb¹⁴ ». C'est aussi ce que précise Jean-François Nieuws lorsqu'il mentionne les usages sigillaires toscans, lombards et normands d'Italie du Sud, qui mobilisent des intailles, de la cire et du plomb¹⁵. Le cas de l'Italie méridionale est en effet particulier : à l'arrivée des Normands, le territoire est fragmenté en plusieurs aires dominées par des princes lombards, des officiers byzantins et des *caïds* héritiers de l'émirat kalbide de Sicile. Ces différents pouvoirs ont chacun un rapport particulier à la pratique sigillaire, articulée selon de fortes traditions locales. Les conquérants latins vont alors adopter des solutions souples et diverses de validation documentaire dès le troisième quart du XI^e siècle, parfois synthétisées ou juxtaposées sur les actes promulgués par certains puissants.

Du strict point de vue chronologique, la précocité des productions sigillaires sud-italiennes peut surprendre. Robert Guiscard scelle déjà d'une

13 Petrucci, 1960a. Un acte scellé d'une empreinte de cire avait par ailleurs été oublié dans ce travail.

14 Chassel, 1997, p. 221.

15 Nieuws, 2017b, p. 132.

bulle de plomb en 1079¹⁶, Roger seigneur de San Severino utilise une intaille sur une galette de cire en 1081¹⁷, Robert comte de Loritello possède une matrice au type équestre en 1113¹⁸. Uniquement en Italie continentale, plus de 20 sceaux ont été émis avant 1100 par des Normands¹⁹, alors que jusqu'à cette même année seul un nombre très restreint de princes laïcs latins font usage du sceau²⁰.

Une telle précocité peut s'expliquer par plusieurs facteurs, que je ne développerai pas ici en détail, mais brosserai à grands traits.

– L'importance des traditions documentaires locales, fortement dépendantes des usages sigillaires. Sur le continent, les princes lombards scellent leurs propres chartes de sceaux de cire bifaces²¹, portant leur image au droit et leur monogramme au revers, selon des conventions que reprennent et remodelent les princes normands de Capoue au plus tard à partir de 1063. Le cas des régions autrefois dominées par Byzance est plus complexe, car l'usage de la bulle de plomb par les fonctionnaires y est hétérogène : presque absent des duchés tyrrhéniens, il est relativement rare en Pouille, mais assez commun en Calabre jusqu'au XI^e siècle²². La Sicile a, quant à elle, été un centre important de production et d'utilisation de bulles, mais la conquête islamique au IX^e siècle inhibe fortement ces phénomènes puisque ses acteurs ne font pas d'usage diplomatique du sceau. Il reste cependant encore à mesurer avec exactitude les cadres et la fréquence d'utilisation de la bague sigillaire dans l'île sous la domination islamique, dans une perspective non diplomatique, et l'apport de cette pratique à la diffusion rapide de l'intaille au sein de l'aristocratie normande de l'Italie méridionale²³.

– Un contexte particulièrement riche d'opportunités politiques, au sein duquel existe une tension entre l'égalité théorique entre conquérants et l'établissement progressif d'une hiérarchie, qui stimule l'utilisation ou la commande de matrices de sceaux (éminents symboles de l'*auctoritas*²⁴). Ainsi, en décembre 1079, le seigneur de Spinazzola, Geoffroy (vraisemblablement un proche de Robert Guiscard), demande à l'évêque de Melfi (pr. Potenza, r. Basilicate) de sceller un acte de donation qu'il souscrit en faveur du monastère du mont Vulture, en l'absence de tout juge ou notaire et en dissonance avec l'habituel recours

16 Archives du monastère de la Santissima Trinita Di Cava De' Tirreni, AM – B, 11.

17 Arch. Cava, AM – B, 19.

18 Archives du monastère San Benedetto De Montecassino, Caps. XIII, n° 18.

19 Ces statistiques ne sont établies que sur la base d'empreintes encore conservées aujourd'hui et que j'ai pu voir moi-même, apposées ou liées à des actes authentiques.

20 Chassel, 1994, p. 64 cite entre 1065 et 1100 le comte de Flandre, le duc de Normandie et roi d'Angleterre, les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne, de Lorraine, les comtes d'Anjou, de Blois-Champagne, de Bourgogne et de Nevers. Cette liste peut cependant être amenée à évoluer et devrait être revue en détail, comme l'appelle de ses vœux Nieus, 2015, p. 44.

21 Poupardin, 1901, p. 135-136 (princes de Bénévent), p. 162-166 (princes de Capoue), p. 176-177 (princes de Salerne) ; Martin, 2016, p. 437-443 (princes de Capoue).

22 Ces éléments sont développés de façon précise dans Prigent, 2012, p. 607-609.

23 Des synthèses sur la production diplomatique en arabe des chancelleries siciliennes sont données par Nef, 2011, p. 74-93 et, essentiellement pour la période monarchique, par Johns, 2002. Voir également l'appendice d'Albrecht Noth dans Brühl, 1978.

24 Margue, 2010, p. 236.

au notariat public local ²⁵. L'acte est toutefois refait peu après en présence d'un notaire.

– L'appartenance de beaucoup de princes normands sud-italiens à des lignages familiaux d'une forme d'usage sigillaire, souvent possessionnés de part et d'autre de la Manche. Cet élément souvent négligé a depuis peu fait l'objet de nouvelles considérations, notamment dans le cadre d'une étude consacrée à la diffusion du sceau équestre dans la sigillographie latine occidentale ²⁶.

Ce contexte spécifique relativise donc les suspicions qui pèsent *a priori* sur nombre de sceaux du XI^e siècle occidental. Il existe bien sûr des manipulations sigillaires contemporaines de la rédaction des actes ²⁷, ou postérieures de quelques décennies ²⁸, mais ce ne sont que des cas très isolés. Quant aux chartes intégralement forgées, elles n'en portent que très rarement ²⁹.

De manière générale, les chartes scellées promulguées par Henri de Monte Sant'Angelo n'ont pas fait l'objet de débats quant à leur authenticité. Seul Pier Fausto Palumbo semble avoir douté de plusieurs documents rédigés par le clerc Jean, dont l'acte de fondation d'un lieu d'assistance

25 Martin, 1993a, p. 55-56. L'acte est édité dans les *Regii Neapolitani Archivi Monumenta (RNAM)*, p. 430. Les souscripteurs de l'acte sont Robert Guiscard, son fils Roger Borsa ainsi que les évêques de Melfi, Venosa (pr. Potenza, r. Basilicate) et Monteverde (pr. Avellino, r. Campanie).

26 Nieus, 2016 a démontré la diffusion privilégiée du type dans le cadre de certains lignages anglo-normands, lesquels sont également des vecteurs prioritaires de l'usage sigillaire. La transmission lignagère du type équestre semble pouvoir être repérée dans d'autres contextes, comme le montrent des travaux de recherche en cours dirigés par Laurent Macé.

27 C'était peut-être le cas d'un acte rédigé en arabe en 1154, édité dans Johns et Metcalfe, 1999, p. 248-253, dont les conclusions sont nuancées par Nef, 2011, p. 88-90.

28 Voir par exemple Arch. Cava, AM – E, 14. Il s'agit d'un acte original souscrit par Roger Borsa en 1110 mais scellé d'une bulle de plomb au nom du duc byzantin d'Italie Argyros, actif dans la péninsule entre 1029 et 1031. Les lacs de soie jaune sont sans doute également de fabrication byzantine. La manipulation présente deux principaux points d'intérêt : elle montre qu'au mitan du XI^e siècle les moines de la Cava ont pu remplacer une bulle normande manquante par une bulle byzantine, toutes deux ornées de légendes en grec, sans que la crédibilité de la charte nouvellement scellée ne soit mise en doute par la suite ; mais aussi que les mêmes moines ont jugé acceptable de démunir un acte scellé par Argyros sans que, là non plus, sa valeur ne soit altérée. Ce cas a été décrit dans Prigent, 2012, p. 611-612. Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement qu'un sceau à légende grecque devait alors pouvoir être remplacé par n'importe quel autre sceau du même type, pourvu qu'il ne présente pas de signe visuel trop caractéristique. C'est sans doute la raison pour laquelle les rares manipulations connues de ce type ont systématiquement employé des bulles à légende grecque biface sans image. On peut enfin ajouter que l'habitude byzantine de donner une identité visuelle commune aux différents types de sceaux d'un même fonctionnaire, permettant d'éviter les falsifications, ne pouvait être bien maîtrisée par les Normands au début du XII^e siècle. Il est alors encore trop tôt pour qu'une telle conception programmatique institutionnalisée des sceaux personnels de fonction, alors étrangère aux régions septentrionales, leur soit devenue parfaitement familière, même si les ducs de Pouille expérimentent déjà cet usage. Plus généralement, bien des copies d'imitation effectuées plus tard en Sicile, au XII^e siècle, sont concernées.

29 Je connais un exemple de forgerie scellé d'un sceau authentique : il s'agit d'une charte de Roger Borsa prétendument datée de 1086 (Arch. Cava, AM – C, 8), scellé d'une véritable bulle du même duc, mais dont le caractère apocryphe a été repéré par Ménager, 1980, p. 191-197. On peut éventuellement ajouter le cas de la charte Arch. Cava, AM – C, 12, également forgée, mais seulement pourvue de lacs colorés qui devaient laisser imaginer un scellement défaillant. La Cava semble avoir été le centre d'une activité assez importante de falsification de chartes ducales. Sur la critique des chartes d'époque normande, voir Enzensberger, 1971, p. 85-120 et la réponse qui y a été donnée par Pratesi, 1973, p. 250-251.

ecclésiastique (*xenodochium*), pour des raisons formelles imprécises³⁰. Armando Petrucci a également éprouvé des difficultés à décider si certains documents devaient être considérés comme étant authentiques ou comme des copies d'imitation du XII^e siècle³¹, mais reconnaît l'acte qui est l'objet de cet article comme authentique. Quoi qu'il en soit, avant de passer à la discussion de ces questions et à l'exposé, il convient de rapidement rappeler les connaissances que nous possédons sur Henri de Monte Sant'Angelo.

LE COMTE HENRI DE MONTE SANT'ANGELO († CA. 1101-1103)

Membre de la plus haute aristocratie sud-italienne, Henri est le deuxième fils de l'union d'un comte normand nommé Robert et d'une fille du prince lombard de Salerne Guaimar V³². De surcroît, il est l'époux d'Adelise, ou *Adelisa*, fille du grand comte Roger I^{er} de Sicile (fils de Tancrède de Hauteville)³³ et de Judith d'Évreux (cousine de Guillaume le Conquérant). Henri n'a pas de postérité, mais a deux frères : Richard, son aîné, dont nous ignorons tout car il est mort avant 1083³⁴ ; et Guillaume, son cadet, qui devient comte après 1101-1103 jusqu'en 1105-1107³⁵. Le comte Henri n'apparaît pas avant 1078 dans la documentation, date à laquelle il prend part, comme il se doit, à une rébellion fomentée par plusieurs seigneurs méridionaux contre le duc de Pouille, Robert Guiscard³⁶. Henri est l'un des plus puissants dirigeants normands de la fin du XI^e siècle, dans la mesure où sa domination s'étend à l'ensemble de la région du Gargano, ainsi qu'à une partie de la plaine qui le borde. Les principaux centres de son pouvoir sont, bien sûr, Monte Sant'Angelo (où est évoqué le *palatium* comtal³⁷) et Lucera, mais aussi Siponto, Cagnano ou Castelpagano (pr. Foggia, r. Pouille). À de nombreuses reprises, des habitants de ces lieux apparaissent dans les chartes qu'il promulgue³⁸. Henri exerce également une forme de contrôle

30 Palumbo, 1952, p. 22. L'auteur semble émettre des doutes sur la base de critères externes, mais reste évasif : « *Questi documenti sono particolarmente scorretti e la loro forma è a volte tale – come nel caso della donazione di S. Pietro di Lucera – da far dubitare della loro autenticità.* »

31 Petrucci, 1960a, p. 147-148.

32 L'identification précise des deux parents d'Henri de Monte Sant'Angelo n'a jamais pu être formulée avec précision. Il se peut que son père, Robert, ait été le comte de Lucera (pr. Foggia, r. Pouille), prise en 1071 au plus tard (Gay, 1904, p. 542) ou celui de Devia (Petrucci, 1960b, p. 159-163). La localité de Devia, ou Devia sul Gargano, n'existe plus aujourd'hui mais était située à l'emplacement de l'actuelle commune de San Nicandro Garganico, pr. Foggia, r. Pouille.

33 Je renverrai aux chartes promulguées par Henri de Monte Sant'Angelo en employant un code alphanumérique. Tous les documents cités sont inventoriés dans le catalogue produit dans l'annexe 5. Aussi, pour une mention du père d'Adelise datant de 1083, voir la référence A1 pour Acte 1 : « *Adelisa filia Ruggeri comitis.* »

34 Réf. A1 : « *et pro salut (sic) anime Richardi comitis fratri meo.* »

35 Une confirmation de privilèges datant de 1103 en atteste : Leccisotti, 1938, p. 44-46 ; Martin, Chastang, Cuozzo *et al.*, 2015, n° 525. Guillaume, marié à une certaine Basilia, a un fils nommé Simon auquel il n'a pas le temps de transmettre le comté. Roger Borsa conquiert en effet Monte Sant'Angelo en 1105, puis Lucera en 1107 (Martin, 1993a, p. 724).

36 Petrucci, 1960a, p. 136 ; Chalandon, 1907, t. I, p. 251-256.

37 Martin, 1993a, p. 724 ; A1.

38 Cf. par exemple A11, éditée en annexe 2.

sur plusieurs seigneurs voisins, que l'on a du mal à définir précisément car elle n'apparaît presque jamais formalisée. C'est exceptionnellement le cas en 1082, lorsque le comte de Monte Sant'Angelo souscrit une charte du seigneur de Lacedonia (pr. Avellino, r. Campanie), Robert de Torps, qui date alors, comme Henri, ses documents des années du règne d'Alexis I^{er} Comnène et précise : « *per licentia supradicto domno Enrico gratia dei seniore nostro* ³⁹. » Suivent d'autres cas comparables, mais plus sibyllins : en 1091, Henri confirme des donations faites à Santa Sofia de Bénévent (pr. Bénévent, r. Campanie) par ses voisins Guillaume de Nonant et Geoffroy de Vieste ⁴⁰ ; en 1094 ou 1095, le comte souscrit une offrande faite par les seigneurs *Defensor* et Richard de Vaccarizza au prieuré de San Giacomo ⁴¹. Ce sont d'ailleurs ces mêmes frères qui, partant à la croisade, confient leurs biens au frère d'Henri ⁴². Il faut encore ajouter que Devia, entre les lagunes de Lesina et Varano, a pour seigneur Rao, époux de la sœur d'Henri ⁴³. Il apparaît donc clairement qu'Henri ne fait pas partie des conquérants normands de toute première génération et qu'il bénéficie déjà à son avènement d'un statut social et politique d'envergure qu'il s'attache par la suite à préserver et améliorer.

L'ensemble de cette activité est documenté par des passages de textes narratifs, quelques rares souscriptions mais surtout par les chartes que promulgue le comte, qui constituent un petit corpus homogène couvrant les années 1083-1101.

LES ACTES PROMULGUÉS PAR HENRI DE MONTE SANT'ANGELO

Les actes du comte Henri ont déjà été partiellement étudiés en 1960 par Armando Petrucci, qui s'était alors attaché à dégager les principaux traits qui les distinguent des documents de la pratique rédigés antérieurement dans le Gargano ⁴⁴. Trois actes supplémentaires peuvent être ajoutés à l'inventaire de Petrucci. Le corpus diplomatique d'Henri de Monte Sant'Angelo se compose ainsi de 16 actes (annexe 1) :

– neuf documents originaux, tous conservés aux archives des monastères San Benedetto de Montecassino et de la Santissima Trinità de Cava De'Tirreni ⁴⁵,

39 Toutes les souscriptions mentionnées dans l'exposé ont été insérées dans le catalogue des activités documentaires d'Henri de Monte Sant'Angelo. Cf. annexe 5, Souscription 1082.

40 A7.

41 Vaccarizza (*castello Baccaritia*) s'élève sur un éperon aujourd'hui dénommé Monte Castellaccio, c. Troia, pr. Foggia, r. Pouille (Noyé, Martin, 1986, p. 1 225 ; synthèse dans Cirelli, Noyé, 2013). Lieu d'une bataille opposant les Byzantins aux Normands accompagnés de Mèlès en 1017, ce site a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles y ayant notamment révélé la présence de céramique glaçurée au sein d'un habitat seigneurial d'époque normande.

42 Acte qui n'est pas sans conséquence pour les seigneurs de Vaccarizza, car Guillaume en profite pour offrir à Santa Sofia de Bénévent le monastère *Sanctus Arontius*, qui leur appartient. *Defensor* parvient, à son retour, à reprendre le monastère, avant de le donner lui-même à Santa Sofia en 1109. Cette affaire est connue d'après le Ms. Vat. Lat. 13 491, doc. 10, édité dans Fuiano, 1978, p. 149-151.

43 Martin, 1993a, p. 721.

44 Petrucci, 1960a.

45 Six de ces huit actes ont été édités dans Gallo, 1926 ; Leccisotti, 1938 ; Leccisotti, 1957 ; Petrucci, 1960a ; Martin, 1994. Restent encore non édités, tant que le prochain volume du

- trois copies datant du XII^e siècle, conservées dans les mêmes fonds ainsi qu'à la Bibliotheca Apostolica Vaticana ⁴⁶,
- quatre autres copies médiévales ou modernes, toutes perdues ⁴⁷.

Il faut enfin ajouter à ces documents sept souscriptions d'Henri qui peuvent être relevées sur des chartes promulguées par d'autres seigneurs ⁴⁸. Trois de ces actes sont cependant perdus et seulement connus d'après d'anciennes éditions.

Afin de ne pas alourdir la démonstration ultérieure, il faut préciser d'emblée qu'un des points les plus notables du discours diplomatique henricien est le fréquent emploi d'une date de temps mentionnant les années du règne de l'empereur Alexis I^{er} Comnène. Le fait est visible dès mars 1083 ⁴⁹, et se maintient de façon relativement constante jusqu'en 1099 ⁵⁰. Cette référence quasi permanente à l'Empire, perceptible dans les actes henriciens, doit être replacée dans le contexte politique particulier de la fin du XI^e siècle, où Byzance est souvent en conflit avec le duc de Pouille, Robert Guiscard. L'Italie était en effet un territoire périphérique important de l'Empire avant la conquête normande, où l'administration impériale était bien implantée ⁵¹. La datation des actes du comte Henri n'a d'autre but que de le présenter comme ne dépendant pas de l'autorité du duc de Pouille, sans pour autant que la souveraineté impériale ne soit réellement reconnue ⁵².

Autre point particulièrement notable : les formules de *corroboratio* ne sont pas parfaitement fixées jusqu'au cours de la décennie 1090. La toute première charte connue d'Henri (A1), datant de 1083, est en effet scellée d'un sceau de cire naturelle non annoncé. Les premières annonces de sceaux font leur apparition à partir d'août 1086, mais ne présentent pas de tour systématique jusqu'en 1098. Quant au scellement proprement dit, il est impossible de connaître sa fréquence de mise en œuvre dans la diplomatie du comte avant 1094-1096, car six de ses neuf premiers actes ne sont connus que par des copies ⁵³. En cette fin de XI^e siècle, les laïcs possédant des matrices de sceaux font, quoi qu'il en soit, un usage très hétérogène de leurs

Codex diplomaticus Cavensis n'est pas paru, les chartes Arch. Cava, AM – D, 11 et D, 24.

46 Éditions complètes et récentes dans Petrucci, 1960a ; Martin, 1994 ; Martin, Chastang, Cuozzo *et al.*, 2015.

47 Ces actes perdus depuis le XIX^e siècle sont édités dans Putignani, 1757 (ouvrage d'utilisation délicate) ; Del Giudice, 1863 ; Crudo, 1899 ; Gallo, 1926.

48 Corpus rassemblé d'après des chartes originales et des copies éditées dans Ughelli, Coleti, 1717 ; Crudo, 1899 ; Carabellese, 1905 ; Leccisotti, 1938 ; Ménager, 1980 ; Martin, Chastang, Cuozzo *et al.*, 2015.

49 Arch. Cava, AM – B, 27, édition dans Petrucci, 1960a, p. 146-147 et p. 170-173 : « *Secundo anno imperi domni Alexio sanctissimo imperatori nostro, mensis martius, sexta indictione.* »

50 Des exceptions ont été rencontrées pour l'année 1086, au cours de laquelle le comte Henri se rapproche de princes normands : Arch. Cava, AM – B, 40 et C, 4 (éditions complètes dans Martin, 1994, p. 47-52 ; Petrucci, 1960a, p. 173-175).

51 Martin, 1993a, p. 714-715.

52 Pour d'autres cas comparables, voir Martin, 2006.

53 J'ai revu la qualification d'une charte citée dans Petrucci, 1960a, p. 148, référence 5. Ce document (A5) était décrit comme un potentiel original. Or, le caractère original de cet acte me paraît invalidé par le fait que le texte présente une annonce de sceau sans qu'aucune trace de scellement n'existe (ni débris ou trace de cire, ni perforations destinées au passage de lacs ou d'un cordon). Tous les actes originaux d'Henri portant une annonce de sceau présentent en effet des restes de scellement, que le sceau lui-même soit ou non conservé (A4, A14, A15).

outils sigillaires⁵⁴. Tout au plus peut-on remarquer que huit actes originaux sur neuf d'Henri sont pourvus d'un sceau ou de traces sûres de scellement, quelle que soit la *corroboratio* utilisée. La présence attestée de deux cires sur des chartes originales de 1083 et 1086 (A1 et A4) semble indiquer que l'aposition du sceau dans la diplomatie d'Henri a pris dès l'avènement du comte un caractère fréquent, mais non omniprésent, dans la mesure où un document original daté de 1086 (A3) ne porte ni sceau ni annonce. Il reste enfin à préciser que les sceaux d'Henri de Monte Sant'Angelo sont cantonnés aux chartes promulguées par le comte lui-même : jamais un acte simplement souscrit par Henri en tant que témoin n'est en effet accompagné d'une empreinte. Seul est alors tracé le *signum* comtal.

Venons-en maintenant à l'étude du seul acte doublement scellé par le comte Henri, document clé pour la compréhension des pratiques de l'écrit dans le Gargano pour le dernier quart du XI^e siècle (annexe 2).

LA FONDATION DU *XENODOCHIUM* DE MONTE SANT'ANGELO

En 1098, le comte Henri donne à son oncle Jean de *Curte*, descendant comme lui de la famille princière de Salerne⁵⁵, un terrain situé hors les murs de Monte Sant'Angelo destiné à la construction d'un *xenodochium*. L'acte gardant la trace de cette offrande, dont la tradition est relativement riche, est écrit sur un large parchemin selon une construction graphique singulière (fig. 1) que l'on peut replacer dans le cadre d'un petit corpus de trois documents⁵⁶. Tous sont rédigés par le même scripteur, Jean, un clerc garganique dont on ignore tout, mis à part qu'il est rattaché au service comtal jusqu'en 1101-1103 comme protonotaire, après quoi il se dit également *scriniarius*⁵⁷. L'acte que Jean met par écrit en 1098 est exceptionnellement scellé dans l'angle inférieur droit d'une bulle pendante de plomb et d'une empreinte plaquée de cire, configuration qui ne se reproduit pas pour les autres chartes ensuite composées par Jean.

54 Je reprends ici la réflexion de Jean-François Nieu, 2015, p. 54, qui compare la diplomatie du comte de Flandre où le sceau est mobilisé de façon permanente aux chartes du roi d'Angleterre, Guillaume, qui ne sont pas scellées pour la majorité d'entre elles. Voir également Chassel, 1994, p. 66.

55 Jean de *Curte* était fils du prince de Salerne Guaimar V et frère de Gisolf II. Il aurait rencontré Constantin l'Africain et serait l'inventeur de la poudre médicinale nommée *diarrhodon abbatibus* (Martin, Chastang, Cuzzo *et al.*, 2015, n° 42, note 1, p. 145).

56 A11, A14 et A15, auxquels il faudrait sans doute ajouter l'acte A13 malheureusement seulement connu par une copie moderne.

57 Petrucci, 1960a, p. 156.

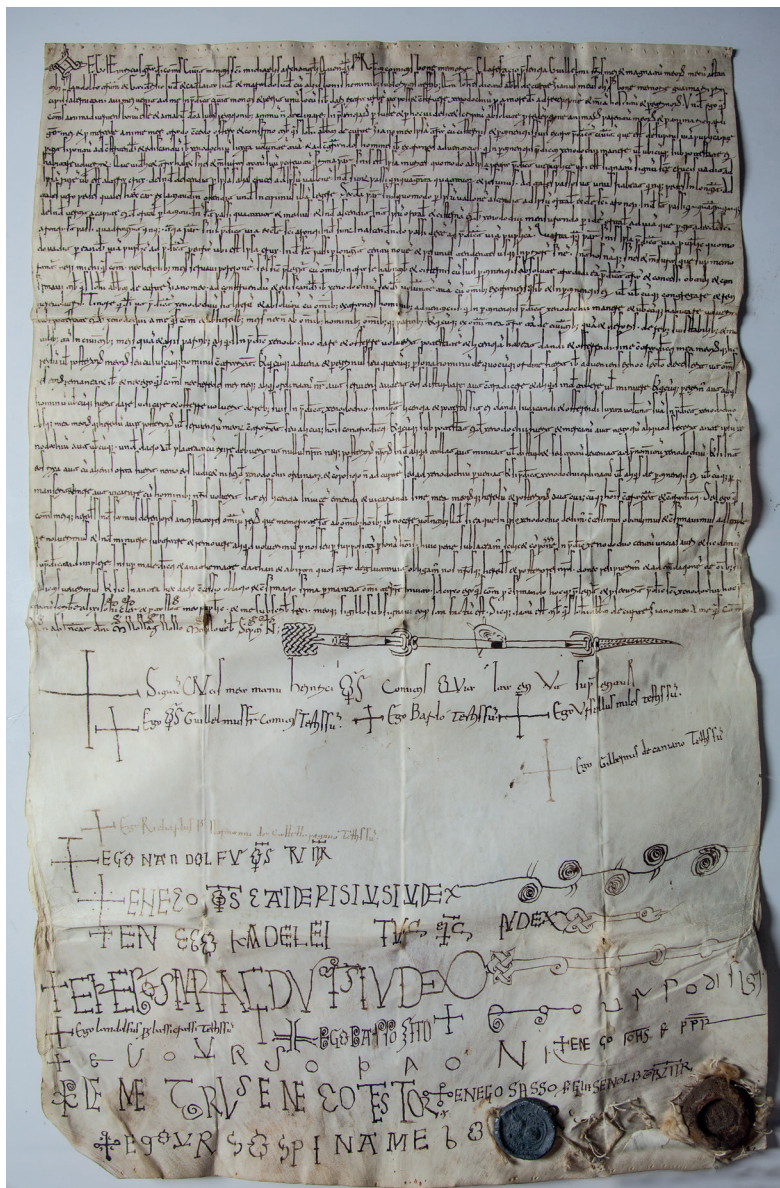


Fig. 1. Acte d’Henri de Monte Sant’Angelo pour Jean de Curte – 1098 (Montecassino, Arch. Cass. Caps. XI, 40 ; Archivio Dell’Abbazia di Montecassino, photographie de Roberto Mastronardi ⁵⁸)

58 Toutes les photos réalisées aux archives du monastère de Montecassino ont été prises grâce à la bienveillance du Prof. P. Mariano Dell’Omo (OSB).

Le contenu de l'acte concerné, vraisemblablement rédigé dans la ville même de Monte Sant'Angelo, évoque la construction à venir près du sanctuaire de saint Michel d'un *xenodochium*, établissement destiné à la fois à la protection des pèlerins ainsi qu'à l'accueil des pauvres et des infirmes, selon une formule tôt attestée en Pouille et participant de l'action caritative de l'aristocratie laïque⁵⁹. Celui édifié par le comte Henri, sur la route de Siponto (pr. Foggia, r. Pouille), près de la cité de Monte Sant'Angelo, permettait d'accueillir le flux de pèlerins venus prier Michel au Monte Gargano. Le pèlerinage est alors déjà ancien et a plusieurs fois reçu des papes et empereurs, autour du sanctuaire le plus important des Lombards du Sud⁶⁰. Mais le lieu n'est pas, du point de vue normand, un centre religieux ordinaire : à son caractère saint se superpose une grande valeur symbolique, soulignée par certaines chroniques latines. Monte Sant'Angelo aurait en effet pu être le lieu de la première rencontre entre pèlerins normands et Mèlès, prélude à l'implantation progressive des Latins en Italie méridionale⁶¹. Cette importance particulière du Monte Gargano est de plus en plus valorisée par le comte Henri, notamment au niveau sigillaire. Ainsi, tandis que son premier type de sceau en cire présentait une intaille antique à l'aigle, orlée de la légende *ENRICVS COMES*⁶² (fig. 2a-b), le second, que l'on voit visible sur l'acte de fondation du *xenodochium*, semble exprimer une référence plus explicite à l'archange Michel.

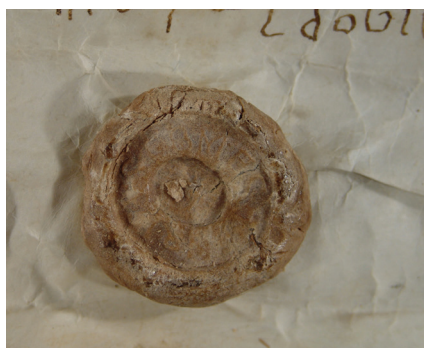


Fig. 2a-b. Empreinte et dessin du premier type de sceau d'Henri de Monte Sant'Angelo – 1083 (Cava De'Tirreni, Arch. Cava, AM – B, 27 ; Biblioteca del Monumento Nazionale Badia Di Cava⁶³)

- 59 Jean-Marie Martin donne des exemples attestés au x^e siècle et précise que la fonction de ces fondations tend à se spécialiser au siècle suivant (Martin, 1993a, p. 656-658).
- 60 Otton III, Henri II, Lothaire III, Léon IX, Urbain II, Alexandre III (Martin, 1993a, p. 657).
- 61 Il s'agit seulement d'une des versions de l'arrivée progressive des Normands (Hoffmann, 1969), notamment narrée dans Guillaume de Pouille, v. 11-16 (Mathieu [éd.], 1961, p. 98-99) : « *Horum nonnulli Gargani culmina montis / Conscendere, tibi, Michael archangele, voti / Debita solventes. Ibi quendam conspicientes / More virum Graeco vestitum, nomine Melum, / Exulis ignotam vestem capitique ligato / Insolitos mitrae mirantur adesse rotatus.* » Mèlès était un aristocrate lombard, citoyen libre de Bari, révolté contre l'Empire byzantin à partir de 1009.
- 62 Arch. Cava, AM – B, 27. Voir Engel, 1882, p. 97 et pl. III, n° 6.
- 63 Cava De'Tirreni, Arch. Cava, AM – B, 27 ; Biblioteca Del Monumento Nazionale Badia Di Cava. Cette photographie peut être publiée ici grâce à l'aimable autorisation de M. Carmine Carleo. Le dessin est extrait de l'ouvrage d'Engel, 1882, pl. III, n° 5.

DE LA CIRE AU PLOMB : LA MISE EN VALEUR DE LA FIGURE DE SAINT MICHEL

Le deuxième type de sceau en cire possédé par le comte Henri est connu par trois empreintes tardives émises entre 1098 et 1099 ⁶⁴. Le spécimen dans le meilleur état de conservation est celui apposé sur l'acte A11 (fig. 3a-b), mais il n'a jamais permis ni une lecture complète de la légende ni une identification précise de l'iconographie du champ. Arthur Engel voyait en 1882 « trois personnages debout ? » ainsi que la légende « ... RI... » ⁶⁵, tandis que Tommaso Leccisotti identifiait « *tre figure* » en 1938 ⁶⁶.



Fig. 3a-b. Photographies ancienne et récente du deuxième type de sceau d'Henri de Monte Sant'Angelo – 1098 (Leccisotti, 1938, tav. III, no 4 ; Montecassino, Arch. Cass. Caps. XI, 40 ; Archivio Dell'Abbazia di Montecassino, photographie de l'auteur)

La dernière édition du *Registrum Petri Diaconi* précise, quant à elle, la légende comme « [HEI]NRI[CVS] » et le champ comme présentant « *tre forme allungate parallele (tre punte di lancia ? forse tre personaggi in piedi [...])* » ⁶⁷. L'état de conservation actuel du sceau tout comme sa gravure ne permettent pas de mieux préciser la nature des motifs à partir du seul critère visuel. Je pense cependant qu'il est possible d'affiner l'identification de l'intaille – dans laquelle l'historiographie s'accorde à voir trois « meubles » verticaux – à l'aune de la diplomatie comtale, dont le discours évolue parallèlement à celui des différents signes de validation henriciens. Ainsi, il

64 E11, E12 et E12b.

65 Engel, 1882, p. 97-98.

66 Leccisotti, 1938, p. 29 et tav. III, n° 4. Les contours des motifs du sceau, aujourd'hui estompés, sont mieux visibles sur la photographie en noir et blanc donnée par l'auteur.

67 Martin, Chastang, Cuzzo *et al.*, 2015, p. 1 425.

apparaît que le changement de matrice de sceau en cire s'inscrit dans le cadre d'une dynamique particulière de la diplomatie comtale henricienne, mettant progressivement en valeur le nom de l'archange Michel.

Observer chaque intitulation comtale permet de constater qu'en dépit de légères variations formelles, explicables par les changements de scripteur ou de lieu de rédaction, la titulature du comte Henri connaît d'importants changements structurés en plusieurs phases distinctes (annexe 3). Avant 1086, la formule est encore en gestation autour du simple terme *comes*, suivi de la mention de la faveur divine⁶⁸ ; puis de 1086 à 1089, le titre comtal se voit préciser son assise territoriale, autour du Monte Gargano. Une inflexion nouvelle est visible à partir de l'année 1091, lorsque les scripteurs des chartes comtales évoquent plus clairement la figure de saint Michel, en donnant *monte sancti angeli* ou *montis sancti michaelis argangeli*. L'*intitulatio* se voit définitivement fixée avec l'acte de fondation du *xenodochium*, datable de 1098, et énonce « *heinricus gratia dei comes civitatis montis sancti michaelis archangeli*⁶⁹ ».

Les souscriptions connues du comte Henri accompagnent ces changements progressifs : le titre comtal y apparaît d'abord seul en 1082⁷⁰ avant d'être complété par l'expression *gratia dei* en 1086⁷¹. La mention de *Monte* y est visible pour la première fois en 1087⁷², celle de *Montis Gargani* en 1089⁷³, de *Monte Sancti Angeli* en 1091⁷⁴, de *montis sancti Michaelis Arcangeli* en 1095⁷⁵.

Ces évolutions du discours vers des formulations mettant d'abord en valeur le Monte Gargano, puis la figure de l'archange saint Michel, semblent pouvoir expliquer le remplacement de la première matrice de sceau comtale destinée à imprimer la cire. Cette hypothèse est soutenue par un argument plastique : les deux matrices, de diamètres presque équivalents⁷⁶, ne se

68 Généralement considérée comme l'affirmation d'une forme de souveraineté, l'expression *dei gratia* peut aussi être vue comme « un témoignage de la diffusion de l'idéologie providentialiste du pouvoir forgée pour les rois par les clercs carolingiens sous l'inspiration du modèle épiscopal » (Mazel, 2014, p. 55). Les deux possibilités ne paraissent pas incompatibles dans le contexte sud-italien de la fin du XI^e siècle.

69 Il faut cependant noter que, bien que définitivement fixée tardivement, l'*intitulatio* comtale semble déjà être en gestation dans un acte promulgué par Adélise et son époux Henri (Arch. Cava, AM – B, 27, édition dans Petrucci, 1960a, p. 146-147 et p. 170-173 : « *sumus vir et uxor de civitate Sancti Michaeli Archangeli monti Gargano et de omnia illis pertinentia nostro comitato* »).

70 Arch. Cava, AM – B, 25, partiellement édité dans Carabellese, 1905, p. 297-298.

71 Arch. Cava, AM – C, 3, non édité mais cité dans Di Meo, 1803, p. 258 et Petrucci, 1960a, p. 147-158.

72 Acte édité dans Garruba, 1844, p. 232-234 ; Nitto De Rossi, 1897, p. 59-61 ; Ménager, 1980, p. 215-219.

73 Acte édité dans Crudo, 1899, p. 187.

74 Copie du XII^e siècle, Biblioteca Apostolica Vaticana (Vat. lat. 4 939, 193B-195A), éditée dans Ughelli, Coleti, 1722, p. 534-535 ; Petrucci, 1960a, p. 149 et p. 175-177.

75 Copie perdue autrefois conservée à l'Archivio di Stato di Napoli, éditée dans Del Giudice, 1863, p. XIII-XIX (appendice V). Au vu de la forme des différentes parties du discours diplomatique qui y figuraient, je pense que cet acte écrit par le clerc Jean devait avoir la même forme graphique que les chartes rédigées par le même scripteur à partir de 1098.

76 35 × 20 mm pour la première matrice de sceau en cire, 24 × 19 mm pour la seconde. Il est donc impossible de concevoir le remplacement de la première matrice comme relevant d'un simple critère dimensionnel, souvent et à tort mis en valeur par l'historiographie comme en lien exclusif avec la solennité revendiquée par le sigillant.

différencient notablement que par le changement iconographique du champ. À une intaille gravée d'un aigle tenant dans son bec une couronne, utilisée sur une charte à l'*intitulatio* ne citant que le titre comtal, est substituée une représentation de trois personnages dont des membres antérieurs s'élèvent au-dessus de la ligne des épaules. Cette deuxième image, employée sur des documents évoquant la *civitatis montis sancti michaelis archangeli* au cours d'une période de maturation du discours diplomatique, due à l'action du clerc Jean, doit certainement être considérée comme une représentation de figures angéliques ou archangéliques, bien attestées en Italie du Sud à la même période⁷⁷. La première matrice, seulement connue par une empreinte appliquée à un acte de 1084 promulgué peu après la prise de pouvoir d'Henri, peut donc être considérée comme un objet sigillaire de jeunesse, remplacé par une œuvre plus sémiophore une fois le pouvoir henricien mieux défini.

La valorisation de l'image de saint Michel, exprimée par le changement de matrice de sceau en cire, doit également être considérée à travers le prisme de la référence à l'Empire byzantin, dont l'empreinte dans le Gargano reste importante au XI^e siècle. Les premiers actes promulgués par Henri ne s'affranchissent pas de cet héritage, qui est par la suite mobilisé de façon élastique afin de servir les intérêts politiques du comte de Monte Sant'Angelo.

LE SCEAU DE PLOMB : UNE RÉFÉRENCE SOUPLE À L'EMPIRE BYZANTIN

Comme cela a déjà été signalé précédemment, les dates de temps des actes henriciens donnent généralement l'année du règne de l'empereur byzantin, accompagné d'un vocabulaire marquant clairement une forme de soumission⁷⁸. La sujétion du comte Henri à Byzance semble pourtant pouvoir être discutée. Ainsi, plusieurs chartes comtales sont datées de l'Incarnation du Christ et évacuent toute mention de l'empereur, en 1086, puis après 1098-1099. La participation d'Henri à certaines grandes opérations menées par l'Empire ou ses alliés contre ses ennemis normands, et particulièrement contre le duc de Pouille, est également difficile à détecter d'après les sources narratives. La sigillographie henricienne est ici d'un apport précieux et permet d'appréhender de façon renouvelée les liens entre Byzance et Monte Sant'Angelo à la fin du XI^e siècle.

77 Les exemples les plus connus, peints ou en mosaïque, se situent à la chapelle palatine de Palerme (Johns, 2010, notamment la réf. 1022). Ces représentations ne sont pas sans lien avec une part d'héritage byzantin. Sur un tout autre plan, le sanctuaire du Monte Gargano a également pu servir de modèle pour la conception d'autres édifices dédiés à saint Michel près du Gargano (Faure, 1988, p. 40-41).

78 1083, Arch. Cava, AM – B, 27 : « *Alexio sanctissimo imperatori nostro* » ; 1084, Martin, Chastang, Cuozzo et al., 2015, p. 1 383-1 385 : « *Illo anno imperii domni Alexii sanctissimi imperatoris nostri* » ; 1086, Arch. Cava, AM – C, 3 : « *Quinto anno imperii domino alexio sanctissimo imperatore nostro* » ; 1091, Petrucci, 1960a, p. 175-177 : « *Decimo anno regnante domino Alexio sanctissimo imperatore nostro* » ; 1095, Del Giudice, 1863, p. XIII-XIX (appendice V) : « *decimo quinto anno Regni Domini Alexis Sanctissimi imperatoris nostri* » ; 1096, Arch. Cava, AM – D, 11 : « *regnante domino alexio imperatore nostro* » ; 1098-1099, Arch. Cava, AM – D, 24 : « *regnante domino alexio imperatore nostro* ».

L'importance de la tradition byzantine dans les usages sigillaires sud-italiens à l'époque normande a déjà été réaffirmée dans un article récent⁷⁹. Vivien Prigent y insistait notamment sur l'usage abondant en Italie d'un matériau particulier, le plomb, ainsi que de motifs inventés dans les ateliers de gravure constantinopolitains. Il n'apparaît pas nécessaire de prolonger cette enquête dans le cadre du présent article ni de prolonger le serpent de mer qu'est la réflexion sur l'emploi de la bulle à Byzance et en Italie⁸⁰. Je tiens ici à me limiter à signaler que le corpus sphragistique du comte Henri est nettement tributaire d'une part d'héritage byzantin, tout comme le sont les sceaux des autres grands normands voisins du Gargano à la même période⁸¹. Ainsi, il est remarquable que le comte de Monte Sant'Angelo emploie un *boullotèrion*, destiné à produire des bulles de plomb, au moins à partir de 1098 et l'acte de fondation du *xenodochium* (fig. 4a-b)⁸². Toutes les chartes ultérieures n'en portaient qu'une, dont la trace est restée visible grâce à la conservation des cordelettes textiles utilisées pour la suspension du métal. Mis à part l'acte de fondation du *xenodochium*, jamais le plomb n'est utilisé de façon simultanée avec la cire.



Fig. 4a-b. Bulle d'Henri de Monte Sant'Angelo – 1098 (Montecassino, Arch. Cass. Caps. XI, 40 ; Archivio Dell'Abbazia di Montecassino, photographie de l'auteur)

Commençons à décrypter la réappropriation de la tradition byzantine par le comte de Monte Sant'Angelo en analysant l'avèrs de la bulle comtale, dont l'iconographie religieuse est une facette importante. Le caractère angélique de l'image ne fait guère de doute : l'individu figuré est représenté de face et en buste, nimbé, portant le *lôros* perlé, tenant de la main droite un

79 Prigent, 2012.

80 Bautier, 1984-1989.

81 Je me borne à renvoyer ici à certaines bulles des ducs de Pouille (Engel, 1882, p. 82-84).

82 Un premier cliché avait déjà été publié par Leccisotti, 1938, tav. III, n° 1.

sceptre trifolié bouleté et de la main gauche un globe. De part et d'autre du tronc du personnage s'élèvent de courtes ailes dont la nervure principale est perlée. Le champ de la bulle porte la trace de plusieurs lettres, dont une seule, un *chi*, est aujourd'hui visible. L'ensemble de ces éléments permet d'identifier la représentation comme celle de l'archange Michel, la légende pouvant ainsi être restituée comme [...] // [Μι]Χ[αήλ]. Cette image trouve de nombreux points de comparaison dans le bullaire byzantin contemporain. Le musée d'Art et d'Histoire de Genève conserve ainsi plusieurs sceaux de la deuxième moitié du XI^e siècle gravés dans l'Empire et parfaitement comparables du point de vue iconographique (fig. 5a-b, fig. 6a-b). Les légendes de ces mêmes bulles font également apparaître un *chi* légèrement au-dessus de l'aile gauche de Michel⁸³.



Fig. 5a-b. Michel, *grammatikos*, *anthrôpos* du magistre et duc – deuxième tiers du XI^e siècle (musée d'Art et d'Histoire de Genève, CdN 2004-592 ; Musées d'art et d'histoire, ville de Genève, photographie de Bettina Jacot-Descombes)



Fig. 6a-b. Michel, patrice, *hypatos*, juge du Velum et des Cibyrhéotes – troisième quart du XI^e siècle (musée d'Art et d'Histoire de Genève, CdN 2004-424 ; Musées d'art et d'histoire, ville de Genève, photographie de Bettina Jacot-Descombes)

83 Musée d'Art et d'Histoire de Genève, CdN 2004-592 (Michel, *grammatikos*, *anthrôpos* du magistre et duc) et CdN 2004-424 (Michel, patrice, *hypatos*, juge du Velum et des Cibyrhéotes). J'ai la possibilité de publier ces sceaux grâce à M^{me} Susana Garcia, M^{me} Nicole Liaudet et M. Jean-Claude Cheynet.

Il reste malheureusement difficile de déterminer à partir du style le lieu de gravure de cette face du *boullotèrion*. Tout au plus peut-on remarquer que dans les mêmes années de la fin du XI^e siècle, d'autres grands laïcs normands implantés dans des territoires précédemment sous domination byzantine se dotent aussi de *boulloteria* aux images hagiographiques dépendantes de modèles byzantins⁸⁴.

Au premier abord, le revers de la bulle d'Henri semble présenter une problématique toute différente, puisque son texte (emplissant entièrement le champ) est en langue latine et rédigé en alphabet latin. Cet emploi du latin est pourtant complété par l'annonce d'une dignité proprement byzantine. Six lignes énoncent ainsi : « + E I-// COGRAΒA // DEICOMISET // IMPAR[IA]LI // PTOSIBAS //-T -⁸⁵. » La leçon énonce d'abord le titre de comte comme les sceaux de cire antérieurs, en apportant une nuance cruciale pour la toute première fois dans la sphragistique henricienne⁸⁶ : la mention de la faveur divine, qui apparaît dès 1084 (A2) dans les chartes du comte de Monte Sant'Angelo. Les deux dernières lignes de la légende méritent un temps de discussion supplémentaire. Elles exposent en effet l'importante dignité de protosébaste, sous une forme latine simplifiée⁸⁷, conférée par l'empereur byzantin à Henri. Cette affirmation me paraît cependant devoir être justifiée, car la bulle du comte du Monte Gargano est la seule source indiquant l'octroi d'une dignité à Henri.

Aux XI^e et XII^e siècles, il n'est pas inhabituel pour l'Empire de distribuer des charges ou dignités accompagnées de leurs traitements⁸⁸ à des étrangers qui lui sont fidèles ou attachés⁸⁹. Ces derniers peuvent alors prétendre à des carrières qui, dans l'Empire même, seraient réservées à des proches de la famille impériale⁹⁰. La raison de cette différence de traitement tient bien sûr à l'évolution des intérêts byzantins en Italie du Sud, de plus en plus menacés à partir de l'arrivée des Normands. Le duc de Pouille Robert Guiscard († 1085), pourtant déjà souvent opposé à Byzance, se voit ainsi accorder la dignité de nobélissime en 1074 à l'occasion d'un projet

84 Là encore, voir les sceaux des ducs de Pouille ou de Bohémond de Tarente (Engel, 1882, p. 82-84 et p. 92). Les *boulloteria* de Bohémond et de Robert Guiscard semblent avoir été gravés à Constantinople (Prigent, 2012, p. 618-619).

85 Cette légende a fait l'objet de plusieurs lectures, plus ou moins fautives, sans jamais être donnée correctement : voir Engel, 1882, p. 97 et pl. III n° 6 ; Leccisotti, 1938, p. 29 et tav. III, n° 1. Le préfixe *proto* abrégé en *PTO* n'est pourtant pas d'un usage rarissime : voir par exemple la bulle Ermitage M-11 383.

86 Dans la mesure où l'acte A11 est le premier à porter une bulle et qu'aucun acte antérieurement promulgué par Henri n'annonce ou ne présente de traces de scellement destinées à un plomb.

87 Le mot grec étant *προτοσεβαστός*.

88 En grec *ρόγαι*, terme qui véhicule également la notion de largesse. La *roga* semble avoir été versée à titre viager aux dignitaires, et non aux fonctionnaires (Cheynet, 2006, p. 83).

89 On trouve d'assez nombreux Normands pourvus de petites dignités impériales, en Italie ou dans l'Empire même. En Italie, voir Martin, 1993a, p. 216 ; Martin, 1999, p. 235 et Martin, 2010. En ce qui concerne les Normands en terre d'Empire, on peut se reporter aux récents articles de Cheynet, 1987 et Cheynet, 2008, p. 81, en attendant que l'importante communication du même auteur prononcée au colloque de Cerisy (4-8 juin 2013) sur le sujet soit éditée.

90 Ainsi dans l'Empire, la dignité de protosébaste est réservée à de proches parents de l'empereur (Stiernon, 1965, p. 224). En revanche, il était fréquent que des étrangers provenant de régions périphériques reçoivent des titres « bien supérieurs à ceux auxquels pouvait aspirer un aristocrate vivant au sein de l'Empire » : voir Prigent, 2001, p. 204, qui cite un compte-rendu rédigé par Cheynet, 1998, p. 303.

matrimonial organisé avec Michel VII Doukas ⁹¹. Robert peut alors distribuer selon sa volonté 42 dignités inférieures à ses proches ⁹². Cette politique est maintenue sous une forme différente par Alexis I^{er} Comnène, qui réforme profondément la hiérarchie des dignités en 1081 autour du titre de sébaste – autrefois réservé au *basileus* lui-même – et ses dérivés, comme sébastocrator ou protosébaste ⁹³. Le nombre total augmenté de titres, leur gradation très progressive ainsi que leurs nouvelles conditions de distribution étaient conçus pour éviter leur dévaluation ⁹⁴. Toutefois, les velléités belliqueuses du duc de Pouille vis-à-vis de l'Empire contraignent Alexis à conférer massivement des dignités à des étrangers susceptibles de l'assister dans sa guerre. C'est notamment le cas en 1081, lorsque 20 dignités à distribuer sont offertes à l'empereur occidental Henri IV ⁹⁵ et que l'empereur en promet encore aux seigneurs normands prêts à se rebeller contre Robert Guiscard ⁹⁶ :

Ainsi après avoir envoyé des lettres d'abord à Hermann, duc de Longobardie, puis au pape de Rome, encore à l'archevêque de Capoue Hervé, aux princes, et en outre à tous les chefs militaires des pays celtiques, après leur avoir offert des présents importants, et promis beaucoup de largesses et de dignités, il les excitait à se dresser contre Robert ; parmi ceux-ci, les uns renoncèrent dès lors à l'amitié de Robert, les autres promirent de le faire s'ils recevaient davantage ⁹⁷.

Chercher des mentions d'octroi de la dignité de protosébaste à des Lombards ou des Latins d'Italie dans les sources narratives byzantines des XI^e-XII^e siècles ne mène cependant qu'à des résultats décevants. Le cas le mieux connu est décrit par Anne Comnène dans l'*Alexiade*. La princesse byzantine y révèle qu'en 1082 le doge Domenico Selvo s'était vu remettre la dignité de protosébaste et les prérogatives liées suite à une importante victoire vénitienne obtenue contre l'armée de Robert, qui menaçait alors directement l'Empire :

[Le *basileus*] en retour les combla de dons et de dignités ; il éleva le duc de Venise en personne au rang de protosébaste, avec droit à la pension [correspondante], et honora également le patriarche du titre d'*hypertimos*, avec droit à la pension correspondante ⁹⁸.

91 Bibicou, 1959, p. 48-49.

92 Sur ce sujet, voir von Falkenhausen, 1982 et Bibicou, 1959, spécialement les p. 43-60. Le projet matrimonial fut amplement commenté par les chroniqueurs byzantins, particulièrement par Anne Comnène, I, X, 2 (Leib [éd.], 1967, t. I, p. 37) ; I, XII, 2-11 (t. I, p. 43-47) ; I, XV, 3 (t. I, p. 54) ; IV, V (t. I, p. 155-157), mais l'épisode est également mentionné dans les chroniques de Geoffroy Malaterra et Guillaume de Pouille (Mathieu [éd.], 1961, p. 213).

93 Cheynet, 2006, p. 81. L'organisation de la nouvelle hiérarchie impériale est décrite par Anne Comnène, III, IV (Leib [éd.], 1967, t. I, p. 113-116).

94 Cheynet, 1983, p. 473-474.

95 Bibicou, 1959, p. 65 et Anne Comnène, I, X (Leib [éd.], 1967, t. I, p. 133-136).

96 De fait, d'importants princes apuliens se rebellent cette même année (Chalandon, 1907, p. 273).

97 Anne Comnène, I, X (Leib [éd.], 1967, t. I, p. 132-133). « Hermann duc de Longobardie » doit sans doute être identifié comme Hermann comte de Canne, demi-frère d'Abélard fils d'Onfroi de Hauteville.

98 Anne Comnène, VI, V (éd. Leib, 1967, t. II, p. 54). Sur le chrysobulle de 1082 qu'évoque Anne Comnène, voir les commentaires de Saint-Guillain, 2007, p. 255-258.

Il est en revanche difficile de repérer, à un niveau inférieur et différent de celui des doges, des cas de Latins ayant reçu isolément la même dignité. L'enquête ne saurait donc être poursuivie sans examen des sources diplomatiques, qui se révèlent être ici d'un précieux secours. Ainsi, il est établi que la dignité de protosébaste a été conférée à Guillaume de Grandmesnil († av. 1114), ce qui est précisé au début d'une charte de donation promulguée par son épouse en septembre 1117 : « † σίγνον χειρὸς μαβήλιας κομητίσσης συμυίου τοῦ ἀπηχωμένου γουλλιῆλμου γραντεμανήλ τοῦ πρωτοσεβαστοῦ ⁹⁹. » Guillaume, proche du roi d'Angleterre Guillaume I^{er} et puissant seigneur calabrais, a fait l'objet d'une assez longue notice dans l'inventaire de Léon-Robert Ménager ¹⁰⁰. Son parcours suit étroitement celui de son beau-père Robert Guiscard, dont il est l'un des alliés les plus fidèles lors des campagnes menées contre l'Empire. Après la mort du duc de Pouille, Guillaume de Grandmesnil opère une volte-face et se révolte contre son successeur Roger Borsa. Défait, il est accueilli en exil à Constantinople ¹⁰¹. Parti ensuite à la croisade, déserteur devant Antioche, il est de retour en Italie vers 1100, excommunié par Pascal II ¹⁰². Son élévation au rang de protosébaste ne peut par conséquent pas être antérieure à 1085, dans la mesure où Guillaume est jusque-là resté l'indéfectible allié de Robert Guiscard face à l'Empire. Il est en revanche très probable qu'il ait été récompensé de cette manière par Byzance de sa rébellion de 1093-1094 face à Roger Borsa, sans doute au cours même de la sédition ¹⁰³. Les actes promulgués par Guillaume de Grandmesnil sont tous perdus mais étaient probablement écrits en grec et datés selon l'ère du monde, comme le sont ceux de ses dépendants et de ses successeurs, clairement ancrés dans une tradition documentaire byzantine ¹⁰⁴. Il reste enfin à préciser que l'offrande de son épouse, datée de 1117, était scellée d'une bulle de plomb citée dans l'annonce ¹⁰⁵.

Non moins signifiant est le dossier formé par un petit ensemble de documents corroborés entre 1090 et 1131 par deux des derniers ducs de Naples (Serges VI, *ca.* 1077-1107 et Jean VI, *ca.* 1107-1120) ¹⁰⁶. Tous datés des années de règne de l'empereur byzantin ¹⁰⁷, ces actes montrent que la dignité de protosébaste était possédée par deux ducs napolitains à partir de 1090. Ainsi, Serge VI arbore ce titre dans sa souscription, puis dans son *intitulatio* à partir de cette

99 Traduisible comme : « signe de la main de Mabile comtesse et épouse de feu Guillaume de Grandmesnil le protosébaste. » Édité dans Trinchera, 1865, p. 108 (acte LXXXIII, p. 108-110), cité dans von Falkenhausen, 2007, p. 100 et Martin, 2010, p. 543.

100 Ménager, 1975b, p. 316-317.

101 Leib, 1984, p. 80.

102 Ménager, 1975b, p. 317.

103 C'est ce que semble indiquer le récit d'Anne Comène à propos d'une révolte antérieure, *supra*. Les cas d'Henri de Monté Sant'Angelo et des ducs de Naples (*infra*), qui n'ont, contrairement à Guillaume de Grandmesnil, jamais vécu d'exil à Constantinople, indiquent également que les dignités promises devaient être définitivement attribuées au cours des rébellions.

104 Trinchera, 1865, p. 99-100 (acte LXXVI) et p. 108-110 (acte LXXXIII).

105 Trinchera, 1865, p. 110.

106 Disparus mais édités dans Capasso, 1892, p. 58-73 (références 20 à 25, citées dans Martin, 2010, p. 538 et von Falkenhausen, 2007, p. 107). Il faut également ajouter à cette série les références Capasso, 1882, 5 p. 92, 14 p. 100, 15 p. 101, 16 p. 102, 2 p. 110.

107 Comme l'est la totalité de la production documentaire des ducs de Naples (Chalandon, 1907, t. I, p. 14).

date ¹⁰⁸. Jean, déjà associé à son père en 1097, associe quant à lui de façon systématique sa dignité de protosébastes à son titre ducal ¹⁰⁹. L'apparition de la distinction dans la titulature des ducs de Naples intervient ainsi après le rapprochement entre le duché campanien et l'Empire byzantin, probablement causé par les attaques de Robert Guiscard sur Naples ¹¹⁰. Par ailleurs, il est notable que le duc Serge VII (ca. 1120-1137) ne se présente jamais avec la dignité de protosébastes, alors que Naples s'est soumise depuis 1129 à Roger II ¹¹¹.

Le titre de protosébastes est donc concédé à plusieurs Latins d'Italie dès sa création par Alexis I^{er} Comnène en 1081. Tous les récipiendaires identifiés sont des opposants à la politique du duc de Pouille, représentant le pouvoir normand dominant dans la péninsule. Henri de Monte Sant'Angelo a sans doute aussi reçu sa dignité de protosébastes en récompense ou en échange de ses affrontements avec Robert Guiscard, dont les plus notables se sont produits entre 1078 ¹¹² et 1083 ¹¹³, faisant ainsi entrer son nom dans la *taxis*. La bulle du comte Henri est donc un témoignage sigillaire unique d'octroi de la dignité de protosébastes à un Normand.

SCELLEMENT MULTIPLE ET SÉMIOLOGIE GRAPHIQUE

Comme cela a été dit antérieurement, la bulle du comte Henri n'est connue que par un unique spécimen appendu à l'acte de fondation du *xenodochium*, près de 15 ans après la deuxième révolte comtale. La bulle s'impose ensuite jusqu'à la mort d'Henri comme le seul moyen de scellement des actes promulgués à Monte Sant'Angelo, comme le montrent les documents A14 et A15, qui ont conservé les perforations et cordelettes de

- 108 Capasso, 1892, p. 60, p. 61, p. 63 et p. 86 : 1090, « † *Sergius Consul et Dux protosevasto subscripsi* » ; 1097, « *Sergius in Dieu nomine eminentissimus Consul et Dux per (atque) Domini gratia magister militum et imperialis Protosevasto* » et « † *Sergius consul et dux et protosevasto subscripsi*. † » ; 1100, « † *Sergius consul et dux et protosevasto subscripsi* ».
- 109 Capasso, 1892, p. 64, p. 65, p. 68-71, p. 73, p. 100 : 1100, « *Iohanni in dei nomine consuli et duci et magistro militum imperialis Prothoseboston* » ; 1107, « *Iohannes in dei nomen eminentissimus consul et dux atque dei gratia magister militum et imperialis prothosebasto* » et « † *Iohannes consul et dux et prothosebasto subscripsi* » ; 1113, « † *Iohannes consul et dux et protosevasto subscripsi*. † » ; 1113, « *Iohannes in dei nomine eminentissimus consul et dux atque magister militum imperialis Prothoseboston* » ; 1114, « *Iohannes in Dei nomine eminentissimo Consul et Dux ad quos (adque) Domini gratia magister militum et imperiali protosevasto* » et « † *Iohannes consul et dux et protosevasto subscripsi*. » ; 1120, « *iohannes in die nomine etminentissimus consul et dux atque domini gratia magister militum et imperialis protosevastos* » et « † *Iohannes consul et dux et protosevasto subscripsi* ». En 1131, le fils de Jean VI témoigne également que son père était protosébastes. Voir Capasso, 1892, p. 92 : 1141, « *Sergius in dei nomine eminentissimus consul et dux atque Domini gratia magister militum quondam domini Iohannis in dei nomine eminentissimi consulis et ducis atque domini gratia magistri militum et imperiali prothosebasto* ».
- 110 Von Falkenhausen, 2007, p. 107 et Chalandon, 1907, t. I, p. 246-251.
- 111 Chalandon, 1907, t. II, p. 12-13. Serge VII meurt en 1137 à la bataille de Rignano où il combat au côté du roi (Chalandon, 1907, t. II, p. 80-81).
- 112 Chalandon, 1907, t. I, p. 251-256.
- 113 Il ne faut pas tenir compte des notes infrapaginales de Chalandon, 1907, t. I, p. 273 qui redirigent vers Guillaume de Pouille, IV, 506-523 (Mathieu [éd.], p. 230-233), *l'Anonymi Barensis Chronicon*, ad. 1083 (Muratori, 1724, p. 154) ainsi que vers la chronique de Malaterra, III, 34 : ces références évoquent toutes la révolte de 1083 sans citer la présence du comte Henri. Par ailleurs, le renvoi à Di Meo, 1803, p. 227-228 ne fait référence qu'à l'acte A1 de 1083, certes daté des années de règne d'Alexis Comnène. Mais la date de temps est ainsi formulée dans presque tous les autres actes promulgués par le comte de Monte Sant'Angelo.

chanvre destinées à la suspension des plombs (fig. 7 et fig. 8). Ces chartes sont toutes écrites par le clerc et protonotaire Jean, connu depuis 1086 ¹¹⁴ et promu *scrinarius* en 1099 (A13). En revanche, les chartes promulguées par Henri hors de la ville de Monte Sant'Angelo sont écrites par d'autres scribes que Jean, qui ne semble guère se déplacer avec le comte. Ainsi, le rédacteur est un notaire local, Urso, en 1096 à Lucera (A10) ; c'est encore le cas en 1098 dans un lieu inconnu, où un certain Guillaume met par écrit une offrande en faveur de l'abbaye de Cava (A12 et A12b). L'examen de ces documents met immédiatement en lumière le rôle clé de Jean dans la diplomatie garganique. Les actes dressés par Urso et Guillaume sont en effet très éloignés de la formule élaborée par Jean, lexicalement mais aussi graphiquement. La tripartition texte/*signa*/souscriptions y est en effet moins apparente, aucun espace vide n'est intentionnellement laissé afin de hiérarchiser les souscripteurs, les lettres majuscules des souscriptions ne sont pas ornées (alors que Jean prend souvent soin de les tracer lui-même, comme sur les documents A11, A14 et A15). Par ailleurs, Guillaume utilise une variante de la minuscule caroline, et non l'écriture de type bénéventain d'Urso et Jean. Enfin, les sceaux de cire encore apparents sur les documents rédigés par Guillaume sont fixés dans l'angle inférieur droit, tandis que Jean n'adopte cette solution que dans un cas précis où les souscriptions couvrent la totalité de la zone inférieure du parchemin (A11).

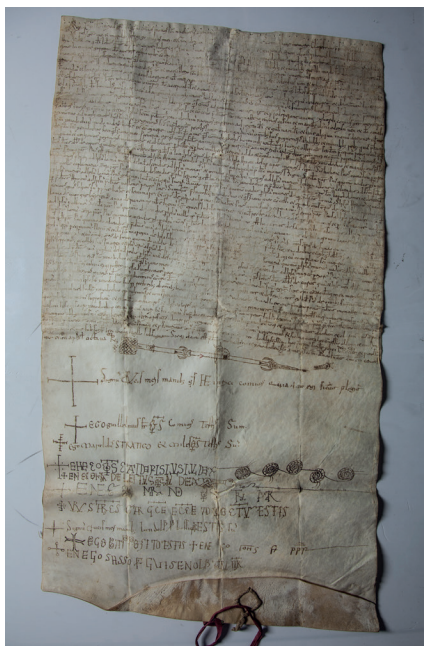


Fig. 7. Acte d'Henri de Monte Sant'Angelo pour San Benedetto de Montecassino – 1100 (Montecassino, Arch. Cass. Caps. XI, 36 ; Archivio Dell'Abbazia di Montecassino, photographie de Roberto Mastronardi)

114 Cf. *supra* et document A4.

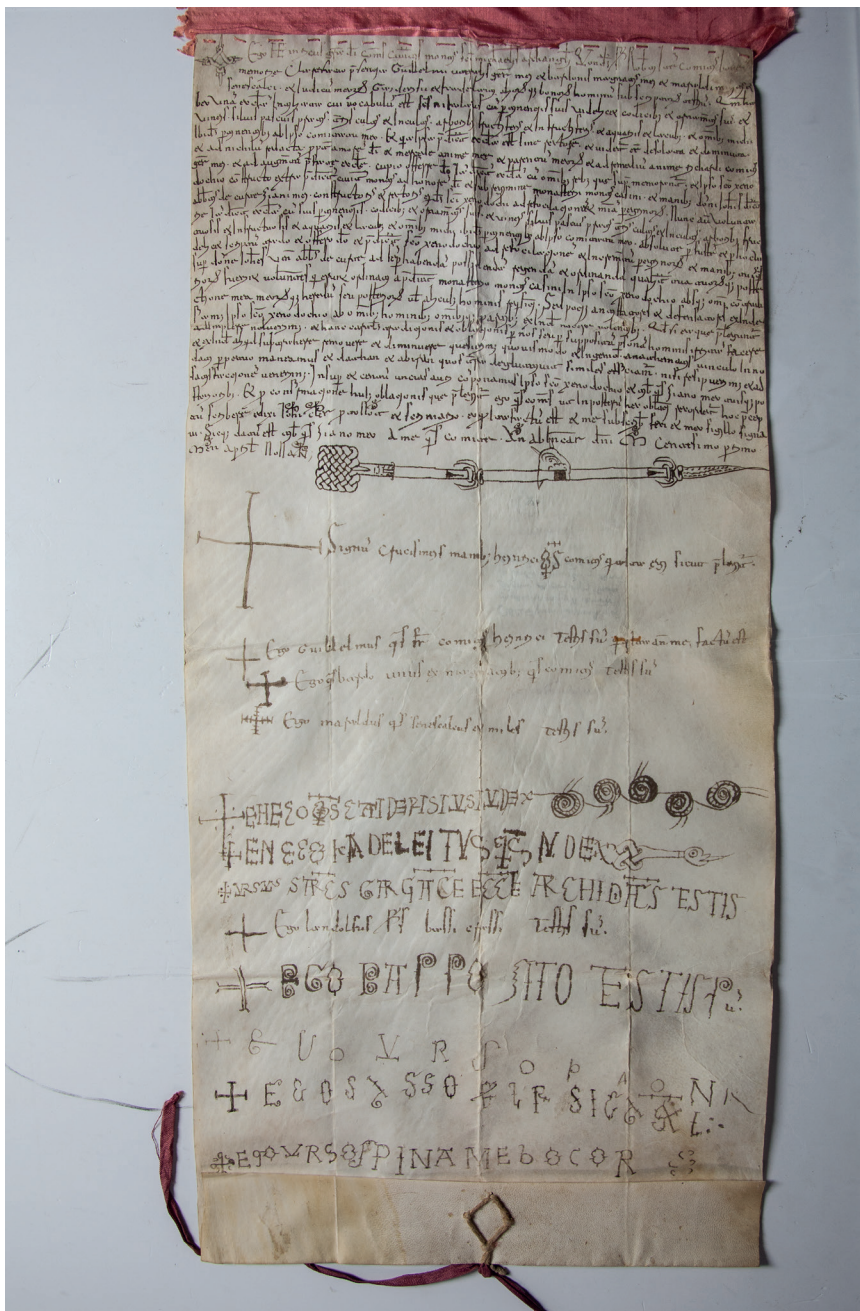


Fig. 8. Acte d'Henri de Monte Sant'Angelo pour le xenodochium de Monte Sant'Angelo – 1101 (Montecassino, Arch. Cass. Caps. XI, 60 ; Archivio Dell'Abbazia di Montecassino, photographie de Roberto Mastronardi)

L'emploi soudain de la bulle de plomb dans la diplomatie garganique en 1098, *a fortiori* lors d'un double scellement, doit donc être replacé dans le cadre plus large des rédactions documentaires du clerc Jean. Le fait que cette empreinte métallique apparaisse conjointement à un sceau de cire incite à penser que le document A11 est une charte transitoire marquant le passage d'un modèle diplomatique encore en gestation, scellé d'un sceau de cire classique, à un modèle souverain marqué par une syntaxe originale et une bulle synthétisant les revendications comtales (annexe 4). Le rôle de Jean dans la création de ce modèle final paraît important, tant la différence est grande entre les chartes qu'il rédige et celles qui sont écrites par d'autres notaires hors de Monte Sant'Angelo. Je crois possible de confirmer cette interprétation par un court détour dans la production des actes de la pratique des ducs de Pouille. Le double scellement de la charte A11, unique au sein des chartes henriciennes ¹¹⁵, n'est en effet pas une invention comtale mais ducale ¹¹⁶. Plusieurs cas datant de l'année 1086, fort différents les uns des autres, peuvent être cités. Le premier est une charte de concession de Roger Borsa à l'abbaye de Cava, encore pourvue de la bulle de plomb ducale pendante sur soie, qui était complétée par une empreinte de cire aujourd'hui perdue ¹¹⁷ ; le deuxième est un acte de Sykelgaite et Roger Borsa destiné à l'église de Bari, autrefois scellé de deux cires différentes ¹¹⁸ ; le troisième est un don de Sykelgaite à l'abbaye de Montecassino, qui était scellé d'une bulle et de deux empreintes de cire ¹¹⁹ ; le dernier est une offrande de Roger Borsa à Santa Maria Di Palermo, qui a perdu sa bulle métallique mais préserve encore l'empreinte en cire de l'anneau de Roger I^{er}, comte de Sicile et de Calabre, confirmant l'acte trois mois après sa rédaction ¹²⁰. On le voit, plusieurs configurations de scellement multiple existent : les différents sceaux peuvent être appliqués pour marquer une confirmation effectuée dans un second temps ou pour sceller l'assentiment des différents auteurs. La diplomatie ducale était alors probablement bien connue du comte Henri, d'autant que ce dernier se rapproche momentanément de Roger Borsa à la fin des années 1080 : les chartes henriciennes A4 et A5, promulguées en août 1086, ne marquent pas de soumission vis-à-vis de l'empereur byzantin ¹²¹. Qui plus est, le seul acte ducal montrant avec certitude Henri au côté de Roger Borsa date de juin 1087 (Souscription 1087) ¹²². Aussi, malgré le fait que la formule du scellement multiple ne paraisse pas connaître par la suite une grande diffusion ¹²³, le clerc Jean a pu souhaiter la

115 Aucun autre document conservé d'Henri de Monte Sant'Angelo ne présente de traces de scellement indiquant la présence de deux sceaux.

116 Est ici seulement considéré le cas du scellement multiple à la période normande.

117 Arch. Cava, AM – B, 39.

118 Arch. Capitolare Metropolitano Bari, perg. 32.

119 Arch. Cass. Caps. XII n° 18.

120 Arch. Capitolare Palermo, Perg. Orig., n° 2.

121 Cf. dates de temps de ces actes.

122 Si l'on en croit la référence donnée par Crudo, 1899, p. 178, l'entente entre Roger Borsa et Henri de Monte Sant'Angelo a pu durer jusqu'en 1088 (Souscription 1088).

123 Un autre exemple fort malheureusement perdu est signalé par Inguanez, 1930, p. 3, p. 7 et p. 9. Le cas est connu grâce au Codice Cass. 342 (Inguanez, 1930 p. 3 ; cité dans Martin, 2017) : « *Domnus Oderisius Abbas habet praeceptum Iordani principis de S. Angelo de Forma cum duobus sigillis de auro et aliud de plumbo.* »

reproduire en 1098 dans le cadre de la concurrence politique qui oppose de nouveau Henri au duc de Pouille.

La composition graphique ainsi dressée sur le document A11 forme un véritable système sémiotique. L'*intitulatio* du comte Henri formulée autour de l'expression *dei gratia* va de pair avec sa bulle énonçant également la faveur divine, tandis que l'empreinte de cire fait écho à la souscription autographe, présentant simplement le titre *comes*. Les deux sceaux, de matériau et type différents, représentent par ailleurs chacun une tradition sigillaire spécifique (latine ou byzantine) et promeuvent de façon différente la figure de saint Michel. Cet essai graphique et sigillaire n'est cependant pas jugé pleinement satisfaisant, puisque le modèle diplomatique garganique définitif s'affranchit de la présence du sceau de cire. La raison principale tient sans doute au rôle dominant de la bulle dans le scellement des actes établis dans les territoires de tradition documentaire byzantine. Cette hiérarchie des moyens de scellement dans certains espaces fortement hellénisés ou byzantinisés apparaît ainsi dans une charte promulguée en 1087 par Bohémond de Tarente. Ce dernier y fait préciser que l'acte est scellé de son sceau de cire car le *boullofèrion* est alors indisponible : « τούτο δὲ ἐποιήσάμην διὰ τὸ μὴ ἔχειν ὧδε τὸ ἐκ μολίδου σφράγισμα ¹²⁴. » Enfin, les revendications mobilisées par le deuxième sceau en cire du comte Henri étaient amplifiées et complétées par sa bulle, rendant dispensable l'apposition du sceau E11-β. La référence à saint Michel est ainsi plus explicite sur le plomb, puisque l'objet allie une iconographie hagiographique claire à une identification écrite. De plus, la mention du titre comtal du revers est complétée de l'évocation de la faveur divine, qui est absente des deux types de sceaux de cire henriciens.

La charte de fondation du *xenodochium* de Monte Sant'Angelo apparaît donc comme un document à la confection complexe, dont le discours diplomatique et les signes de validation jonglent entre différentes traditions documentaires fort différentes les unes des autres. La mobilisation volontaire et réflexive de ressources ostentatoires et sémiophores pensée par le cleric Jean, tels les deux derniers sceaux du comte Henri, un parchemin de grandes qualités et dimension, ainsi qu'un grand nombre de souscriptions autographes, doit être considérée à l'aune du contenu de la charte. La fondation du *xenodochium* de Monte Sant'Angelo en 1098-1099 offre en effet au monastère de Montecassino, par l'intermédiaire de l'oncle du comte Henri, un relais d'importance fondamentale dans la gestion du flux de pèlerins se rendant au Monte Gargano. La réalisation d'un acte synthétisant les multiples revendications du comte, impliquant son oncle Jean et son frère Guillaume, permet à Henri de Monte Sant'Angelo – alors veuf et sans enfant – d'affirmer de façon marquante la patrimonialisation de son pouvoir, mais aussi l'indépendance politique du Gargano vis-à-vis des

124 Traduisible comme : « j'ai fait cela parce que je n'ai pas ici mon sceau de plomb. » τούτο renvoie à une phrase antérieure mentionnant l'utilisation du sceau de cire, ὧδε doit être compris comme ὅδε. Mention éditée dans Trinchera, 1865, p. 66 (acte L, p. 65-66), repérée par Breccia, 1999, p. 10 et p. 14, puis Prigent, 2012, p. 607.

principautés normandes voisines. L'emploi d'une bulle de plomb arborant le titre de protosébaste après 1098, alors que les révoltes du comte contre Robert Guiscard ne se sont sans doute pas prolongées après 1080, apparaît dans ce cadre plus comme un des leviers favorisant la construction d'une principauté largement autonome que comme un véritable acte de soumission à l'Empire. L'acte de fondation du *xenodochium*, véritable *unicum* parmi la production diplomatique d'Henri de Monte Sant'Angelo et seule chartre de la période normande ayant conservé son scellement multiple, forme ainsi un véritable système sémiotique dont les différents éléments se complètent mutuellement afin de former un discours politique innovant et différencié de celui de ses concurrents.

ANNEXES

Annexe 1 : Actes et sceaux d'Henri de Monte Sant'Angelo

Réf.	Date	État de la tradition	Auteur	Bénéficiaire	Annonce du sceau	Mode d'apposition du sceau	Matière du sceau	Conservation du sceau
A1	1083	Original	Henri et Adélise	Monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni	-	Plaqué	Cire	Oui
A2	[1084]	Copie (xix ^e siècle)	Henri	Monastère San Benedetto de Montecassino	-	Inconnu	Inconnue	Non
A3	1086	Original	Henri et Guillaume	Église Santi Filippo et Giacomo Apostoli	-	-	-	Non
A4	1086	Original	Henri	Monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni	<i>nostro sigillo subsignavimus</i>	[Plaqué]	[Cire]	Non
A5	1086	Copie (xix ^e siècle)	Henri	Église Sant'Egidio in Prato Gargano	<i>sigillo nostro subsignavimus</i>	-	-	Non
A6	1089	Copie ou original (perdu)	Henri	Monastère de la Santissima Trinità de Venosa	Existence inconnue	Inconnu	Inconnue	Non
A7	1091	Copie (xix ^e siècle)	Henri	Monastère Santa Sofia de Benevento	-	Inconnu	Inconnue	Non
A8	1094	Copie (perdue)	Henri	Elia archevêque de Bari	Existante mais inconnue aujourd'hui	Inconnu	Inconnue	Non
A9	1095	Copie (perdue)	Henri	Monastère San Giovanni in Lamis	<i>meo sigillo signavi</i>	Inconnu	Inconnue	Non

A10	1096	Original	Henri	Monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni	-	[Plaqué]	[Cire]	Non
A11	1098	Original	Henri	Jean abbé de Curte	<i>meoque sigillo subsignavi eo quod ita factum est</i>	Plaqué	Cire	Oui
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Pendant	Plomb	Oui
A12	[1098-1099]	Original	Henri	Monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni	<i>nostro sigillo subsignavimus</i>	Plaqué	Cire	Oui
A12b	[1098-1099]	Original	Henri	Monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni	<i>nostro sigillo subsignavimus</i>	Plaqué	Cire	Oui
A13	1099	Copie (XVIII ^e siècle, perdue)	Henri	San Pietro in Balneo	<i>meo cum typario, plumbea bulla, bullari iussi</i>	Inconnu	Inconnue	Non
A14	1100	Original	Henri	Monastère San Benedetto de Montecassino et xenodochium de Monte Sant' Angelo	<i>meoque sigillo subsignavi</i>	[Pendant]	[Plomb]	Non
A15	1101	Original	Henri	Xenodochium de Monte Sant' Angelo	<i>meo sigillo signavi</i>	[Pendant]	[Plomb]	Non

Annexe 2 : Édition de la charte de fondation

[1098], novembre, indiction VII. Monte Sant'Angelo.

Le comte Henri de Monte Sant'Angelo donne à son oncle l'abbé Jean de Curte un terrain situé hors de la ville de Monte Sant'Angelo, près de la route menant à Siponto, afin qu'y soit construit un *xenodochium*. Henri exempte également cette fondation de la juridiction comtale.

Fonds

– A. Arch. Cass. Caps. XI, 40.

Original. Parchemin épais et rigide, bien conservé. 650 mm de hauteur à gauche, 615 mm de hauteur à droite, 380 mm de largeur en haut, 394 mm de largeur en bas. Régulé à la pointe sèche. Encre noire, écriture de type bénéventain à longues hastes, souscriptions autographes. Bulle de plomb pendante sur cordelette de chanvre, aujourd'hui retenue par un petit sachet de papier, et sceau plaqué de cire naturelle (se référer à l'annexe X). Au verso de l'acte, un résumé (écriture de type gothique, époque médiévale) et plusieurs mentions archivistiques (époque moderne).

– B. *Registrum Petri Diaconi*, f° 218rA-vB (= C).

– C. *Chronica Casinensis*, III, 24.

Éditions complètes

1. Gattola, 1733, p. 412-414.

2. Leccisotti, 1938, p. 29-32 et tav. I-III.

Cfr.

Maillon, 1713, p. 426 ; Di Meo, 1804, p. 50 ; Carabellese, 1905, p. 297 ; Leccisotti, 1938, p. 13 ; Mancone, 1956-1957, p. 122 ; Palumbo, 1959, p. 22 ; Petrucci, 1960a, p. 150 ; Martin, 1993a, p. 657 et 767 ; Martin et al., 2015, p. 1422-1426.

A

† EGO HEinricus ¹²⁵ g(rati)a D(e)i com(e)s civit(at)is Monti S(an)c(t)i Michaelis Archang(e)li quonda(m) fi(lius) Rob(er)ti ¹²⁶ comitis bone memorie, clarefacio p(re)sentia Guillelmi ¹²⁷ f(rat)ris m(e)i et magnatu(m) m(e) or(um) mecu(m) astantib(us) Landolfo trum(archo) et Gaid(e)risio iud(ice) et Cad(e)laito iud(ice) et Maraldo iud(ice) ¹²⁸ cu(m) aliis bonis ho(min)ib(us) subscriptis testib(us), q(uonia)m Ioh(anne)s dictus abb(a)s de Curte zianus meus ¹²⁹ olim fi(lius) bonę memorie Guaimarii p(ri)ncipis Salernitani avi mei venit ad me in predic(ta) civitate Montis et petiit ¹³⁰ unu(m) locu(m) sib(i) dari extra urbe(m) ut posset construere xenodochiu(m) ¹³¹ p(ro) amore

125 HEinricus] Henricus B.

126 Rob(er)ti] Robb(er)ti B.

127 Guillelmi] Willelmi B.

128 Landolfo trum(archo) et Gaid(e)risio iud(ice) et Cad(e)laito iud(ice) et Maraldo iud(ice)] Landolfo turmarcha et Gaid(er)isio iudice et Cadelaito iudice et Maraldo iudice] Landolfo et Bayderisio iudex et Cadelayto iudex et Maraldo iudex B.

129 meus] *Manque dans B*, remplacé par une virgule.

130 petiit] petii B.

131 xenodochiu(m)] xenedochiu(m) B.

D(e)i ad receptione(m) et mi(sericordi)a(m) hospitu(m) et p(er)egrinor(um). un(de) ego q(ui) s(upra) com(e)s a(n)i(m)advertens bonu(m) e(ss)e et amabil(e) D(e)o a iustis petitionib(us) a(n)i(m)u(m) n(on) declinar(e), in p(re) sentiar(um) p(er) fuste(m) et p(er) hoc videlicet scriptu(m) absolute p(ro) redemptione a(n)i(m)ar(um) parentu(m) meor(um) et p(ro) a(n)i(m)a Richardi ger(man)i ¹³² m(e)i, et p(ro) mercede a(n)i(m)e mee trado, concedo, offero et confirmo t(ib)i q(ui) s(upra) Ioh(ann)i abb(a)ti de Curte ziano m(e) o ipsa(m) t(er)ra(m) cu(m) cisternis et p(er)tinentiis s(ui)s ext(ra) p(re)dict(am) civit(atem) ¹³³ q(uę) e(st) de supt(us) via(m) puplica(m) ¹³⁴ q(uę) p(er) git Sipontu(m) ad c(on)struend(um) ¹³⁵ et ędificandu(m) ibi xenodochiu(m) ¹³⁶ iuxta volunt(atem) tua(m) et ad c(on)gregandos ho(m)i(n)es ib(i) extraneos adventicio(s) q(ui) in p(er)tinentiis p(re)dic(ti) xenodochii ¹³⁷ manere v(e)l ubicu(m)q(ue) sub potestate ei(us) habitare volu(er)int. quę videlicet t(er)ra h(ab)et fines et m(en)suras totu(m) suu(m) p(er) circuitu(m) : prima par(te) finis est ipsa murices ¹³⁸ q(uo)m(odo) ab ipsa petra p(re)dic(te) vię puplicę ubi e(st) signatu(m) signu(m) s(an)c(t)ę Crucis vadit ad ipsa(m) rupe(m) ubi est alt(er)a crux, dein(de) descen(dit) p(er) ipsas alias cruces ad ipsu(m) vallone(m), inde sunt passi q(ui)nq(ua)ginta quattuor ¹³⁹ et pes un(us), ad tales passo(s) ut un(us) habeat q(ui)nq(ue) pedes in longitudin(e), ad tales vero pedes quales haec ¹⁴⁰ car(ta) ex latitud(ine) ostendit un(de) i(n)cipim(us) illa(m) leg(er)e ; sęc(un)da par(te) finis q(uo)m(odo) p(er) ipsu(m) vallone(m) ascendit ad ipsu(m) ortal(e) ¹⁴¹ ęcc(lesie) S(an)c(t)i Arontii, inde s(un)t passi q(ui)nquagin(ta) q(ui)nq(ue), dein(de) v(er)tit a capite ei(us)d(em) ortal(is) ¹⁴² p(er) latitudine(m) s(un)t passi quattuor ¹⁴³ et medius, et inde ascendit int(er) ipsu(m) ortal(e) ¹⁴⁴ et cisterna(m) ei(us)d(em) xenodochii, m(en)surando p(er) ide(m) ortal(e) ¹⁴⁵ ad via(m) q(uę) p(er)git ad ęccl(esi)a(m) S(an)c(t)i Arontii s(un)t passi quadrag(inta) q(ui)nq(ue) ; ter(tia) par(te) fini(s) p(re)dic(ta) via ęccl(esi)e S(an)c(t)i Arontii inde s(un)t in ascendendo passi dece(m) ad p(re)dic(ta)m via(m) puplica(m) ¹⁴⁶ ; quar(ta) q(uo)q(ue) par(te) finis ipsa p(re)dic(ta) via puplic(a) q(uo)m(odo) vadit p(er) eand(em) via(m) puplic(am) ad p(re)dic(tam) petra(m) ubi e(st) ipsa crux, inde s(un)t pass(i) p(er) longitudin(em) centu(m) nove(m) et pes un(us) tendentes usq(ue) i(n) p(ri)or(em) fin(em). int(er) hos na(m)q(ue) fin(e)s et m(en)sura(s) q(uę) sup(ra) memorant(ur), neq(ue) michi ¹⁴⁷ q(ui) s(upra) co(m)es nec heredib(us) meis servavi

132 ger(man)i] generi B.

133 p(re)dict(am) civit(atem)] p(re)dic(ta) civit(ate) B.

134 puplica(m)] publica(m) B.

135 c(on)struend(um)] c(on)struhendu(m) B.

136 xenodochiu(m)] xenedochiu(m) B.

137 xenodochii] xenedochii B.

138 murices] muricis B.

139 quattuor] IIII^(or) B.

140 haec] hec B.

141 ortal(e)] hortale) B.

142 ortal(is)] hortale) B.

143 quattuor] IIII^(or) B.

144 ortal(e)] hortale) B.

145 ortal(e)] hortale) B.

146 puplica(m)] publica(m) B.

147 michi] m(i)hi B.

portione(m), sed sicut p(re)legit(ur) cu(m) o(mn)ib(us) int(ra) se habentib(us) et cisternis cu(m) s(ui)s p(er)tinentiis absolute tradidi ea(m) p(re)dic(tam) t(er)ra(m) et c(on)cessi, obtuli ¹⁴⁸ et c(on)firmavi t(ib)i q(ui) s(upra) Ioh(ann)i abb(at)i de Curte ziano m(e)o, ad c(on)struendu(m) et edificand(um) ¹⁴⁹ ibi xenodochiu(m) ¹⁵⁰ sęc(un)d(um) volunt(atem) tua(m) cu(m) o(mn)ib(us) extraneis quos ib(i) ¹⁵¹ et in p(er)tinentiis ei(us) v(e)l ubicu(m) q(ue) c(on)gregare et retinere volueris, tinore q(ui)de(m) ut p(re)dic(tum) xenodochiu(m) ¹⁵² sit lib(er)u(m) ¹⁵³ et absolutu(m) cu(m) o(mn)ib(us) extraneis ho(min)ib(us) adventiciis q(ui) in p(er)tinentiis p(re)dic(ti) xenodochii manere et ubicu(m)q(ue) habitare voluerint sub potestate ei(us)de(m) xenodochii a me q(ui) s(upra) com(ite) et ab her(edi)b(us) meis, necn(on) ab o(mn)ib(us) ho(min)ib(us) o(mn)ibusq(ue) par(ti)b(us). et q(ui)cumq(ue) ex o(mn)i m(e)a ter(ra) ta(m) de civitatib(us) qua(m) et de foris, de reb(us) s(ui) s stabilib(us) et movilib(us) ¹⁵⁴ tam in civitatib(us) meis qua(m) et aliis par(ti)b(us) aliquid in p(re)dic(to) xenodochio ¹⁵⁵ dare et offerre volu(er)it, potestate(m) et licentia(m) habeat dandi et offerendi ¹⁵⁶, sine c(on)tradiction(e) mea meor(um)q(ue) ¹⁵⁷ heredu(m) v(e)l posterior(um) m(e)or(um) seu cui(us)cu(m)q(ue) hominis c(on)trariet(ate) ¹⁵⁸. et q(ui)cu(m)q(ue) advena et p(er)egrin(us) seu quecu(m)q(ue) ¹⁵⁹ p(er)sona ho(m)i(n)u(m) de q(uo)cu(m)q(ue) ordine fu(er)it ibi adveniens ex hoc sęc(u)lo decesserit, ut o(mn)es res eor(um) remaneant ibi, et nec ego q(ui) s(upra) com(e)s, nec heredes m(e)i neq(ue) aliquis ordinat(us) n(ost)er aut serviens audeat eos disturbare aut c(on)tradidere et aliq(ui)d inte tollere v(e)l minuere. et q(ui)cu(m)q(ue) p(er)egrin(us) aut aliquis ho(m)i(n)u(m) ubicu(m)q(ue) fu(er)it, dare, iudicare et offerre volu(er)it de reb(us) suis in p(re)dic(to) xenodochio ¹⁶⁰, similiter licentia et potestas sit ei dandi, iudicandi et offerendi iuxta ¹⁶¹ voluntate(m) sua(m) i(n) p(re)dic(to) xenodochio absq(ue) mea m(e)or(um)q(ue) heredu(m) aut posterior(um) v(e)l serventiu(m) m(e)or(um) c(on)trariet(ate) ¹⁶² seu alicui(us) ho(min)is c(on)tradictione. et quicu(m)q(ue) sub potestat(e) ei(us)d(em) xenodochii fuerit ¹⁶³ et mercatu(m) aut negotiu(m) aliquod ¹⁶⁴ fecerit ante ipsu(m) xenodochiu(m) aut ubicu(m)q(ue), unde datio v(e)l plateaticu(m) exire debuerit, ut nullus n(ost)r(u)m neq(ue) posterior(um) n(ost)ror(um) ind(e) aliq(ui)d tollat aut minuat v(e)l disturbet, sed totu(m) deveniat ad p(re)no(m)i(n)atu(m) xenodochiu(m). et si int(er)

148 obtuli] optuli B.

149 edificand(um)] hedifican(dum) B.

150 xenodochiu(m)] xenodoxiu(m) B.

151 ibi] h(abe)t B.

152 xenodochiu(m)] xenodoxiu(m) B.

153 *La lettre u est une correction d'une autre lettre illisible.*

154 movilib(us)] mobilib(us) B.

155 xenodochio] xenedochio B.

156 *Les lettres re sont superposées à d'autres lettres illisibles.*

157 meor(um)q(ue)] m(e)ar(um)q(ue) B.

158 hominis c(on)trariet(ate)] ho(min)ib(us) contrariet(atem) B.

159 quecu(m)q(ue)] quecu(m) B.

160 xenodochio] xenedochio B.

161 iuxta] iusta B.

162 c(on)trariet(ate)] c(on)trarietate(m) B.

163 xenodochii fuerit] xenodochi fuit B.

164 aliquod] aliquos B.

eos rixa aut cu(m) alienis orta ¹⁶⁵ fuerit, nemo eos iudicet nisi ei(us)de(m) xenodochii ordinatus et co(m)positio n(on) ad curte(m) sed ad xenodochiu(m) ¹⁶⁶ p(er)veniat. et si p(re)dic(ti) xenodochii ¹⁶⁷ ordinat(us) v(e)l aliq(ui)s de p(er)tinentiis ei(us), ubicu(m)q(ue) p(er)manserit, emere ¹⁶⁸ aut vicariare cu(m) ho(min)ib(us) n(ost)ris volu(er)it, sit eis licentia invice(m) emendi et vicariandi sine mea m(e)or(um)q(ue) heredu(m) et posterior(um) aut ¹⁶⁹ cuiuscu(m)q(ue) ho(min)is contrarietate et contradictione, sed ego q(ui) s(upra) com(es) meiq(ue) heredes inde fiamus defensores, antistatores o(mn)iu(m) reru(m) que memorate sunt ab om(n)ib(us) ho(min)ib(us) ibi nocere volentib(us). Q(uo)d si ea que in ipso xenodochio ¹⁷⁰ dedim(us), concessim(us), obtulim(us) ¹⁷¹ et confirmavim(us) adimplere noluerim(us), et inde minuere, subtraere ¹⁷² et removere aliquid voluerim(us) p(er) nos seu per supposita(m) ¹⁷³ p(er)sona(m) ho(min)is, huic pene subiaceam(us), scilicet co(m)pon(er)e in p(re)dic(to) xenodochio ¹⁷⁴ centu(m) uncias auri et sic demu(m) sup(ra)dic(ta) adimpl(er)e. ins(upe)r maledicti(one) et anethemate Dathan et Abiran ¹⁷⁵ quos t(er)ra degluttivit oblig(a)m(us) nos n(ost)rosq(ue) heredes et posteriores n(ost)ros, donec resipuerim(us) et ad em(en) datione(m) de o(mn)ib(us) supradictis venerim(us), et sic in antea hec datio, concessio, oblatio et ¹⁷⁶ confirmatio firma p(er)maneat om(n)i te(m)p(o)r(e) invito ¹⁷⁷. idcirco ego q(ui) s(upra) com(es) p(ro) confirmando hoc q(uod) prelegit(ur) et p(ro) securitate p(re)dic(ti) s(an)c(t)i xenodochii hoc p(re) ceptu(m) scrib(er)e edixi Ioh(ann)i cler(ico) et p(ro)toNot(ario) meo public(o) ¹⁷⁸, et me subscrib(er)e feci meoq(ue) sigillo subsignavi ¹⁷⁹ eo quod ita factu(m) e(st), sicq(ue) datu(m) est t(ib)i q(ui) s(upra) Ioh(ann)i abb(at)e de Curte ziano m(e)o a me q(ui) s(upra) com(ite) ¹⁸⁰. an(no) ¹⁸¹ ab incar(natione) D(omi)ni M(illesimo) nonag(esimo) nono ¹⁸², mense Nov(em)b(ri)s, septi(ma) IN(dictione) ¹⁸³.

† Signu(m) CRVcis mea manu Heinrici Q(ui) S(upra) Comit(is) QVia Ita egi Vt sup(ra) legituR.

† Ego Q(ui) S(upra) Guillelmus ¹⁸⁴ f(rate)r comitis T(estis) su(m).

† Ego Bardo testis su(m).

165 orta] horta B.

166 xenodochiu(m)] xenedochiu(m) B.

167 xenodochii] xenodochio B.

168 Une lettre est barrée entre e et m.

169 aut] ad B.

170 xenodochio] xenedochio B.

171 obtulim(us)] optulim(us) B.

172 subtraere] subtrahere B.

173 supposita(m)] subpositu(m) B.

174 xenodochio] xenedochio B.

175 Abiran] Abiron B.

176 La lettre e est une correction d'une autre lettre illisible.

177 invito] invita B.

178 Ioh(ann)i cler(ico) et p(ro)toNot(ario) meo public(o)] Ioh(ann)is cl(er)icus et p(ro)tonot(arius) meu public(o) B.

179 subsignavi] subsignavit B.

180 com(ite)] comes B.

181 an(no)] annus B.

182 M(illesimo) nonag(esimo) nono] M LXXXX(o) nono B.

183 septi(ma) IN(dictione)] VII(a) indic(tione) B.

184 Guillelmus] Willelmus B.

- † Ego Ursellus miles testis su(m).
 † ¹⁸⁵ Ego Gilbertus ¹⁸⁶ de Caniano T(estis) su(m).
 † Ego Richardus fi(lius) Normanni de Castello Pagano T(estis) su(m) ¹⁸⁷.
 † EGO NANDOLFV^s Q(ui) S(upra) TRVMaR(chus).
 † EN EGO Q(ui) S(upra) CAIDĒRISIVS IVDEX [S.].
 † EN EGO KADELEITVS q(ui) S(upra) IVDEX [S.].
 † EN EGO SMARAÇDV^s IVDEX [S.].
 † Ego Landolfus ¹⁸⁸ fi(lius) Bassi Crassi T(estis) su(m).
 † EGO BA^sso ZITO.
 † Ego Urso Disigi ¹⁸⁹.
 † EGO VR^sSO PAONI ¹⁹⁰.
 † EN EGO IOH(anne)S fi(lius) PPR ¹⁹¹.
 † DEMETRIVS EN EGO TESTOR.
 † EN EGO SASSO fi(lius) GVI^sENOLfi ¹⁹² TRVMm(a)R(chi).
 † Ego VR^sSO SPINA ME BOCOR.

Annexe 3 : Changements de l'intitulatio comtale

Intitulatio comtale	Dates des actes
<i>enicus comes ; enrico gratia dei inclito comes ; enrico gratia dei comes</i>	1083, [1084], 1086
<i>einricus dei gratia comes montis gargani</i>	1086, 1086, 1089, [1098-1099]
<i>henricus gratia dei comes de monte sancti angeli</i>	1091
<i>henricus gratia dei comes montis sancti michaelis arcangeli</i>	1095
<i>henrico dei gratia comite de civitate montis sancti angeli et de civitate luceria</i>	1096
<i>heinricus gratia dei comes civitatis montis sancti michaelis archangeli</i>	[1098], 1099, 1100, 1101

185 La croix est tracée avec une encre plus claire.

186 Gilbertus] Gilbert(us) B.

187 Les mots de cette souscription sont tracés avec une encre plus claire.

188 Landolfus] Landulfus B.

189 Disigi] Desigi B.

190 PAONI] Pauni B.

191 PPR] I(o)h(anne)s et p(res)b(yte)r B. Les trois lettres sont sommées d'une barre horizontale dans B, de deux dans A.

192 GVI^sENOLfi] Siginulfi B.

Annexe 4 : Les sceaux conservés d'Henri de Monte Sant'Angelo

Réf.	Date	Apposition	Matière	Dimensions maximales ¹⁹³	Légende	Image
E1	1083	Plaqué	Cire	35 × 30 mm	✠ EN-RICVS COMES	Intaille gravée d'un aigle posé au sol, tenant dans son bec une couronne circulaire
S11-α	1098	Pendant sur ficelle de chanvre	Plomb	A : 25 mm Ø R : 25 mm Ø	A : [...] // [M] X[α] R : ✠ E I // COΓΡΑΦΙΑ // DEICOMISET // IMPAR[IA] LI // PTOSIBAS // -T-	A : L'archange Michel de face et en buste, nimbé, revêtu du lôros perlé, tenant un sceptre bouleté et trifolié dans la main droite, ainsi qu'un globe dans la main gauche R : Légende sur six lignes
S11-β	Idem	Plaqué	Cire	24 × 19 mm	<i>Non conservée</i>	Intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout
S12	[1098-1099]	Plaqué	Cire	24 mm Ø	[...] EV [...] RI [...]	Intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout
S12b	[1098-1099]	Plaqué	Cire	24 mm Ø	[...] S [...]	Intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout

Annexe 5 : Catalogue des actes et des sceaux d'Henri de Monte Sant'Angelo

Les sceaux conservés d'Henri de Monte Sant'Angelo ne sont pas dissociés des chartes qu'ils authentifient : l'inventaire ci-dessous n'opérera donc pas non plus de séparation artificielle.

En raison du fait que l'article référence de Petrucci, 1960a, a omis deux actes promulgués ou souscrits par Henri, connus par des descriptions anciennes, il a été impératif de dresser un nouveau registre.

193 Les dimensions données sont celles des empreintes proprement dites, et non des galettes ou flans.

Par simplicité, je renverrai aux documents sous la forme AX pour *Acte X* et aux empreintes de sceaux sous la forme EX pour *Empreinte du document X*.

Afin de rendre compte de toutes les activités documentaires connues d'Henri, ses souscriptions sur des chartes promulguées par d'autres auteurs sont également succinctement signalées dans l'inventaire ci-après. Puisque ces souscriptions ne sont pas l'objet principal de l'article, chacune est simplement individualisée sous la forme *SouscriptionDate*, la date étant donnée en numérotation romaine selon l'ère dyonisienne.

Souscription 1082, [1082], novembre.

Robert de Torps, seigneur de Lacedonia (pr. Avellino, r. Campanie), donne l'église de Santa Maria de *Iuncara*¹⁹⁴ avec ses terres, vignes, marais et biens au monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni. Robert exempte également Santa Maria de *Iuncara* de la juridiction épiscopale de Lacedonia, représentée par l'évêque Didier.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – B, 25).

Édition partielle dans Carabellese, 1905, p. 297-298.

Cité dans Ménager, 1975b, p. 367-368 ; Jahn, 1989, p. 319 ; Martin, 1993b, p. 344.

ACTE A1, 1083, mars. Lucera.

Henri et son épouse Adelise donnent au monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni le monastère de San Giacomo Apostolo (c. Lucera, pr. Foggia, r. Pouilles), les hommes et les vilains qui en dépendent ainsi que leurs biens. Henri concède également à tous les vilains de son comté le droit d'offrir leurs biens ou leur personne au même monastère, sous conditions.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – B, 27).

Copié au XIII^e siècle, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – B, 28).

Édition complète dans Petrucci, 1960a, p. 146-147 et 170-173.

Cité dans Di Meo, 1803, p. 227-228 ; Guillaume, 1877, p. 70 ; Carabellese, 1905, p. 302 ; Loud, 1986, p. 152.

EMPREINTE E1, empreinte en cire naturelle de forme oblongue, plaquée.

Ø max. galette 46 mm, dimensions max. empreinte 35 × 20 mm.

Citée dans Engel, 1882, p. 97 ; Petrucci, 1960a, p. 161 ; Cuozzo, 1989, p. 144 ; Martin, 1993a, p. 724.

Dessinée dans Engel, 1882, pl. III n° 5.

Image : intaille gravée d'un aigle posé au sol, tenant dans son bec une couronne circulaire. De petits éléments de décor non identifiables se situent dans l'angle inférieur gauche du champ.

Légende en orle : ✠ ENRICVS COMES

194 Aujourd'hui détruite, cette église était édifiée *apud Rocchettam Apuliae*, c'est à dire près de Roccheta S. Antonio (pr. Foggia, r. Pouilles), à 7 km de Lacedonia, comme le mentionne en 1085 un acte émané de Didier évêque de Lacedonia : Arch. Cava AM – B, 35. Les deux actes en question ont été vus par Ménager, 1975b, p. 367-368 qui rapproche Robert de Torps d'un individu portant le même nom de baptême et apparaissant dans un acte de Guillaume le Bâtard en 1050. S. Maria di *Iuncara* est encore citée en 1086 dans une charte de Roger Borsa conservée à la Cava : Arch. Cava AM – C, 2.

ACTE A2, [1084]¹⁹⁵, novembre. Lucera.

Henri offre l'église de San Pietro in Bagno (ici dénommée *in Vulgano*¹⁹⁶) et ses terres au monastère San Benedetto de Montecassino, représenté par l'abbé Didier.

Acte copié au XII^e siècle dans le *Registrum Petri Diaconi*, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, RPD f° 212vB (= C).

Édition complète dans Gattola, 1733, p. 238 ; Leccisotti, 1949, p. 214-215 ; Martin *et al.*, 2015, p. 1384-1385.

Édition partielle dans Carabellese, 1905, p. 296.

Cité dans Di Meo, 1803, p. 211-212 et 237 ; Leccisotti, 1938, p. 10 ; Leccisotti, 1949, p. 211-212 ; Mancone, 1956-1957, p. 121 ; Palumbo, 1959, p. 22 ; Petrucci, 1960a, p. 147 ; Pescatore, 1971, p. 25.

ACTE A3, 1086, juin. Lucera.

Henri et son frère Guillaume donnent un *casalino* et sa cour à l'église Santi Filippo et Giacomo Apostoli (c. Lucera), dépendante du monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni.

Acte vraisemblablement original, archives du monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni (AM – C, 3).

Cité dans Di Meo, 1803, p. 258 ; Petrucci, 1960a, p. 147-158.

ACTE A4, 1086, août. [Monte Sant'Angelo].

Henri offre au monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni l'église de Sant'Egidio *in Prato Garganico* (c. San Giovanni Rotondo, pr. Foggia, r. Pouilles)¹⁹⁷, son territoire, l'église de Santa Maria Karitatis, une vigne, des terres, un pré, sept hommes et leurs descendants.

Acte original ou copie d'imitation du XII^e siècle¹⁹⁸, archives du monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni (AM – B, 40).

Édition complète dans Martin, 1994, p. 47-49.

Cité dans Di Meo, 1803, p. 258 ; Carabellese, 1905, p. 302 ; Petrucci, 1960a, p. 147-148 ; Vitolo, 1984, p. 15 et 73-80.

ACTE A5, 1086, août. [Monte Sant'Angelo].

Henri donne l'église *sanctus Pascasius, in monte Gargano positam*¹⁹⁹, à l'église de Sant'Egidio *in Prato Gargano*²⁰⁰ (c. San Giovanni Rotondo, pr. Foggia, r. Pouilles).

195 Document successivement daté de 1081 selon le comput byzantin, puis de 1084 selon les années du règne d'Alexis I^{er} Comnène.

196 Cette chapelle (placée sous le vocable de *Sancti Petri in Balneo*) détruite au XIII^e siècle mais dont la tradition a conservé le souvenir sous le nom de San Pietro in Bagno, aurait été bâtie à une dizaine de kilomètres de Lucera sur les rives du Vulgano.

197 Il s'agit de l'église aujourd'hui détruite de Sant'Egidio, commune de San Giovanni Rotondo, pr. Foggia, r. Pouilles.

198 Considéré comme une copie imitative du XII^e siècle par Petrucci (1960a), l'acte était pourtant pourvu d'un sceau de cire, comme le remarque Martin, 1994, p. 47. Il est difficile d'être affirmatif sur le sujet, mais quoi qu'il en soit, l'écriture de l'acte interdit de penser qu'il a pu être écrit par le clerc et protonotaire Jean, comme cela devrait être : *per Manus Iohannis Cler(ici) Et protoNo(tarii)*.

199 Petrucci assimile cette église à San Pancrazio de Monte Sant'Angelo : Petrucci, 1960a, p. 148 et 173.

200 Cf. références D4 et D10.

Copie d'imitation du XII^e siècle, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – C, 4).

Édition complète dans Petrucci, 1960a, p. 148 et 173-175 ; Martin, 1994, p. 50-52.

Cité dans Di Meo, 1803, p. 258 ; Vitolo, 1984, p. 59 et 73.

SOUSCRIPTION 1087, 1087, juin.

Le duc Roger Borsa donne et confirme la *curtis* « du Catépan » à l'église cathédrale de Bari (pr. Bari, r. Pouilles), représentée par son archevêque Urso, lui concède une église, des terres de labour, les juifs, les *affidati*, la *judeca* et la *calendra* de Bari. Roger lui confirme également des donations antérieures effectuées par Robert Guiscard.

Acte original, archives du Capitolo Metropolitano de Bari, perg. 33.

Édition complète dans Garruba, 1844, p. 232-234 ; Nitto de Rossi, 1897, p. 59-61 ; Ménager, 1980, p. 215-219.

Cité dans Jahn, 1989, p. 320 ; Martin, 1993a, p. 498.

SOUSCRIPTION 1088, 1088, août. Venosa.

Roger Borsa concède la cité d'Ascoli au monastère de la Santissima Trinità di Venosa (pr. Potenza, r. Basilicate).

Acte perdu.

Édition partielle dans Crudo, 1899, p. 178.

Cité dans Jahn, 1989, p. 320.

ACTE A6, 1089.

Henri donne au monastère de la Santissima Trinità di Venosa plusieurs terres situées à Siponto (pr. Foggia, r. Pouilles).

Acte perdu.

Édition complète dans Crudo, 1899, p. 187.

Cité dans Jahn, 1989, p. 320.

ACTE A7, 1091, septembre.

Henri confirme au monastère Santa Sofia de Benevento des donations effectuées par Geoffroy de Vieste et Guillaume de Nonant, comte de Fiorentino²⁰¹.

Copie du XII^e siècle, Biblioteca Apostolica Vaticana (Vat. lat. 4939, 193B-195A).

Édition complète dans Ughelli et Coleti, 1722, p. 534-535 ; Petrucci, 1960a, p. 149 et 175-177.

Cité dans Di Meo, 1802, p. 319-320 ; Bertolini, 1926, p. 46 ; Palumbo, 1959, p. 22 ; Martin, 1989, p. 646 ; Martin, 1993a, p. 681, 722-723, 727.

SOUSCRIPTION 1093, 1093, novembre. [Melfi.]

Roger confirme plusieurs concessions de Robert Guiscard à l'église-cathédrale Santa Maria de Melfi (pr. Potenza, r. Basilicate). Il offre également plusieurs églises et revenus à cette même cathédrale.

201 La charte de donation souscrite par Guillaume de Nonant en faveur du monastère de Santa Sofia est encore conservée à la Biblioteca Apostolica Vaticana sous la cote Vat. lat. 13491, 9. Le monastère donné, San Salvatore, n'existe plus mais était situé près de la ville de Lucera, où un quartier porte aujourd'hui ce nom. Sur ces éléments, voir Martin, 1989, p. 645-647.

Acte perdu ?

Édition complète dans Ughelli et Coleti, 1717, 923.

Cité dans Jahn, 1989, p. 320 ; Loud, 1991, p. 49 ; Loud, 2007, p. 316 ²⁰².

ACTE A8, 1094, janvier.

Henri offre à Elia, archevêque de Bari, représentant de l'église San Nicola, une terre située à *Tiliata* ²⁰³, ainsi que plusieurs droits sur ses terres.

Acte perdu.

Édition partielle dans Putignani, 1757, p. 313 ; Petroni, 1857, p. 206-207.

Cité dans Di Meo, 1803, p. 390, p. 206-207 ; Jahn, 1989, p. 320.

SOUSCRIPTION 1094-1095, [1094-1095] ²⁰⁴, juin.

Les frères *Defensor* et Richard de Barville, seigneurs de Vaccarizza (c. Troia, pr. Foggia, r. Pouilles), offrent au prieuré de San Giacomo une cluse de moulin.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (Arca XVI, n. 27).

Édition partielle dans Carabellese, 1905, p. 345-346.

Cité dans Jahn, 1989, p. 321 ; Martin, 1993a, p. 383, 722-723 et 757 ; Carleo, 2007, p. 36.

ACTE A9, 1095, novembre. Monte Sant'Angelo.

Henri confirme cinq privilèges accordés par des catépanes byzantins au monastère de San Giovanni in *Lamis* ²⁰⁵, représenté par l'abbé Benoît, et concède plusieurs droits d'usage aux *homines* mécontents des terres possédées par le monastère (c. San Marco in Lamis, pr. Foggia, r. Pouilles).

Copie non datée, perdue, Archivio di Stato di Napoli.

Édition complète dans Del Giudice, 1863, p. XIII-XIX (appendice V).

Cité dans Palumbo, 1959, p. 22 et 317 ; Holtzmann, 1960, p. 31 ; Petrucci, 1960a, p. 149 ; Martin, 1993a, p. 83, 300, 313, 371, 429, 632, 667, 698, 713, 723-724, 743.

ACTE A10, 1096, décembre. Lucera.

Henri confirmation la donation d'un moulin et de terres appartenant au *casale* de San Giacomo de Lucera ²⁰⁶ et offre une *sambucam auream* ²⁰⁷ au monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni.

202 Graham Loud date ici l'acte de 1094.

203 Dans la Valle Carbonara.

204 La date de rédaction de l'acte varie selon la lecture des auteurs, car le texte ne précise pas l'année du règne de l'empereur Alexis et que les dates de temps données selon les années de l'Incarnation et l'indiction peuvent prêter à confusion (Carabellese, 1905, p. 346). Jean-Marie Martin donne la date de 1094 (Martin, 1993a, p. 757), Carabellese choisit 1095 (Carabellese, 1905, p. 346), tandis que Wolfgang Jahn fait erreur en datant la charte de 1096 (Jahn, 1989, p. 321).

205 Il s'agit aujourd'hui du Santuario di San Matteo Apostolo (c. San Marco in Lamis, pr. Foggia, r. Pouilles).

206 Initialement appelée San Giacomo de *Lamacupa*.

207 Petrucci, 1960a, p. 150, traduit l'expression par *gualdrappa ricamata in oro*, c'est-à-dire par une selle ou un couvre-reins équestre brodé d'or. Je pense qu'il faut plutôt voir dans cet objet une crosse dorée. Quelques lignes sur l'utilisation du mot *cambuta* et ses nombreuses variantes sont données dans Barraud, 1856, p. 158-159.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – D, 11) ²⁰⁸.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 9 ; Petrucci, 1960a, p. 149-150 ; Martin, 1993a, p. 271, 339, 371.

SOUSCRIPTION 1097, 1097, décembre.

Roger Borsa offre le casale de Gaudiano (c. Lavello, pr. Potenza, r. Basilicate) et toutes ses dépendances à l'église cathédrale Santa Maria de Melfi.

Acte perdu.

Édition complète dans Ughelli et Coleti, 1717, p. 923-924.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 15 ; Jahn, 1989, p. 321 ; Martin, 1993a, p. 271, 601 et 791.

ACTE A11, [1098], novembre. Monte Sant'Angelo.

Henri donne à son oncle l'abbé Jean de Curte un terrain hors de la ville de Monte Sant'Angelo, sur la route menant à Siponto, afin qu'y soit construit un *xenodochium*. Henri exempte également cette fondation de la juridiction comtale.

Acte original, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, Caps. XI, n. 40.

Copié au XII^e siècle dans le *Registrum Petri Diaconi*, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, RPD fo 218rA-vB (= C), cf. Martin *et al.*, 2015, p. 1422-1426.

Édition complète dans Gattola, 1733, p. 412-414 ; Leccisotti, 1938, p. 29-32 et tav. I-III ; Dorandeu, annexe X.

Photographié en noir et blanc dans Petrucci, 1960a, p. 181.

Cité dans Mabillon, 1713, p. 426 ²⁰⁹ ; Di Meo, 1804, p. 50 ; Carabellese, 1905, p. 297 ; Leccisotti, 1938, p. 13 ; Mancone, 1956-1957, p. 122 ; Palumbo, 1959, p. 22 ; Petrucci, 1960a, p. 150 ; Martin, 1993a, p. 657 et 767 ; Martin *et al.*, 2015, p. 1422-1426.

EMPREINTE E11-α, empreinte en plomb de forme ronde, pendante sur cordelette de chanvre.

Ø max. flan 33 mm, Ø max. empreinte 25 mm.

Citée dans Engel, 1882, p. 97 ; Leccisotti, 1938, p. 29 ; Petrucci, 1960a, p. 162 ; Martin, 1993, p. 724 ; Martin *et al.*, 2015, p. 1425.

Dessinée dans Engel, 1882, pl. III n. 6 ; photographié en noir et blanc dans Leccisotti, 1938, p. 28 et tav. III n. 1 ainsi que dans Petrucci, 1960a, p. 181.

Image avers : type hagiographique. L'archange Michel de face et en buste, nimbé, revêtu du lôros perlé, tenant un sceptre bouleté et trifolié dans la main droite, ainsi qu'un globe dans la main gauche.

Légende avers : [. .] // [M₁]X[α₁λ]

Image revers : type épigraphique. Légende sur six lignes.

208 Petrucci fait erreur lorsqu'il attribue à cette charte la cote AM – C, 11 ; Petrucci, 1960a, p. 150. AM – C11, de neuf ans antérieure, est une *oblatio facta a Riccardo Castelli Laurae seniore Ecclesiae sanctae et individuae Trinitatis, quae constructa est infra Metilianenses fines, de portione rerum quae ad eum pertinent in loco ubi Alegaita dicitur*.

209 Mabillon y date à tort l'acte d'avril 1100, ce qui est remarqué par Leccisotti, 1938, p. 29.

Légende revers : † EI-// COGRAËIA // DEICOMISET // IMPAR[IA]
LI // PTOSIBAS // -T-

EMPREINTE E11-β, empreinte en cire naturelle de forme oblongue, plaquée.

Ø max. galette 39 mm, dimensions max. empreinte 24 × 19 mm.

Citée dans Engel, 1882, p. 98 ; Leccisotti, 1938, p. 29 ; Petrucci, 1960a, p. 161-162 ; Martin, 1993a, p. 724 ; Martin *et al.*, 2015, p. 1425.

Photographiée en noir et blanc dans Leccisotti, 1938, p. 28 et tav. III n. 4 ainsi que dans Petrucci, 1960a, p. 181.

Image : intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout.

Légende en orle : *non conservée*

ACTE A12, [1098-1099], décembre.

Henri offre 12 vilains (habitant le *casale* des Santi Filippo et Giacomo Apostoli à Lucera ²¹⁰), leurs familles et leurs terres au monastère de la Santissima Trinità di Cava de' Tirreni. Ces individus et les habitants du même *casale* se voient concéder le droit, comme les habitants de Lucera, de vendre ou offrir librement leurs biens au monastère de Cava et profiter en échange de droits d'usage. Henri et son frère étendent enfin le droit de libre vente et donation aux habitants de Monte Sant'Angelo et Siponto, et précise que les hommes qui s'installeront au *casale* de Sant'Egidio in Prato Gargano ²¹¹ (c. San Giovanni Rotondo) ne paieront pas de taxes.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – D, 23).

Édition complète dans Petrucci, 1960a, p. 151 et 177-180 ; Martin, 1994, p. 52-54.

Édition partielle dans Carabellese, 1905, p. 302.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 26 ; Palumbo, 1959, p. 23 ; Vitolo, 1984, p. 52-53 et 74-75.

EMPREINTE E12, empreinte en cire de forme oblongue, plaquée.

Ø max. galette 50 mm, Ø max. empreinte 24 mm.

Citée dans Engel, 1882, p. 98 ; Petrucci, 1960a, p. 161-162 ; Martin, 1993a, p. 724 ; Martin, 1994, p. 52.

Image : intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout.

Légende : [. . .] EV [. . .] RI [. . .]

ACTE A12b, [1098-1099], *idem*.

Acte original, archives du monastère de la Santissima Trinita di Cava de' Tirreni (AM – D, 24)

EMPREINTE E12b, empreinte en cire de forme oblongue, plaquée.

Ø max. galette 52 mm, Ø max. empreinte 24mm.

Citée dans Engel, 1882, p. 98.

Image : intaille gravée d'une théorie de trois personnages debout

Légende : [. . .] S [. . .]

210 Cf. référence D3.

211 Cf. références D4 et D5.

ACTE A13, 1099, octobre. [Monte Sant'Angelo].

Henri offre au monastère San Lorenzo d'Aversa (pr. Caserte, r. Campanie) plusieurs terres qui lui appartiennent et l'église de San Pietro in Bagno (ici dite *in Balneo*)²¹².

Copie du xviii^e siècle, Biblioteca della Società Napoletana di storia patria di Napoli (ms. XXX. B. 13, c. 26 A.).

Édition complète dans Gallo, 1926, p. 18-19.

Cité dans Petrucci, 1960a, p. 151 ; Martin, 1993a, p. 676.

ACTE A14, 1100, avril. [Monte Sant'Angelo].

Henri donne le *xenodochium* de Monte Sant'Angelo dirigé par Jean de Curte²¹³ au monastère San Benedetto de Montecassino. Il donne également au même *xenodochium* plusieurs terres qui lui appartiennent.

Acte original, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, Caps. XI, n. 36.

Édition complète dans Leccisotti, 1957, p. 171-173.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 83 ; Palumbo, 1959, p. 317 ; Petrucci, 1960a, p. 151-152 ; Leccisotti, 1965, p. 81-82.

ACTE A15, 1101, avril. Monte Sant'Angelo.

Henri donne l'église abandonnée San Nicola *in Tiliata*²¹⁴ au *xenodochium* de Monte Sant'Angelo représenté par Jean de Curte.

Acte original, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, Caps. XI, n. 60.

Édition complète dans Gattola, p. 413-414 ; Leccisotti, 1938, p. 35-37.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 83 et 102 ; Carabellese, 1905, p. 297 ; Leccisotti, 1938, p. 13 ; Petrucci, 1960a, p. 152 ; Leccisotti, 1965, p. 81-82 ; Martin *et al.*, 2015, p. 1427-1429.

SOUSCRIPTION 1101, 1101, avril. [Monte Sant'Angelo].

Le prêtre *Sico*, avec *Manus* et *Ursoleo*, offre l'église *Sanctus Altissimus*, dans la forêt près de *Marruca*, à Jean de Curte *rector* du *xenodochium* de Monte Sant'Angelo.

Acte copié au xii^e siècle dans le *Registrum Petri Diaconi*, archives du monastère San Benedetto di Montecassino, RPD f° 219vB-220rB (= C), cf. Martin *et al.*, 2015, p. 1434-1436.

Édition complète dans Leccisotti, 1938, p. 37-39.

Cité dans Di Meo, 1804, p. 83 ; Dormeier, 1979, p. 49 ; Jahn, 1989, p. 321.

212 Cf. référence A1. Le *casale* de San Pietro *in Balneo* avait déjà été offert en 1092 à San Lorenzo d'Aversa (aujourd'hui San Lorenzo ad Septimum, c. Aversa, pr. Caserte, r. Campanie) par Roger I^{er}, peu après la fin de la conquête de la Sicile : RNAM, 1857, p. 141 (acte CCCCLV).

213 Cf. références D9 et D13.

214 Cette église disparue était autrefois située dans la valle Carbonara, au nord du Gargano.

Sources imprimées et instruments de travail

- CARABELLESE Francesco, *L'Apulia ed il suo comune nell'Alto Medioevo*, V. Vecchi, Bari, 1905.
- CARLEO Carmine, *Repertorio delle pergamene dell'Archivio Cavense. Periodo normanno: 1077-1194*, Badia di Cava, Cava de'Tirreni, 2007.
- COMNÈNE Anne, *Ἀλεξιάς*, dans LEIB Bernard (éd.), *Alexiade (règne de l'empereur Alexis I Comnène 1081-1118)*, t. I-III, livres I-XV, Les Belles Lettres, Paris, 1967.
- CRUDO Giuseppe, *La SS. Trinità di Venosa. Memorie storiche, diplomatiche, archeologiche*, V. Vecchi, Trani, 1899.
- DEL GIUDICE Giuseppe, *Codice diplomatico del regno di Carlo I. e II. d'Angiò ossia collezione di leggi, statuti, e privilegi, mandati, lettere regie e pontificie, istrumenti, placiti, ed altri documenti, la maggior parte inediti, concernenti la storia ed il diritto politico, civile, finanziario, giudiziario, militare, ed ecclesiastico delle provincie meridionali d'Italia dal 1265 al 1309*, Stamperia della R. Università, Naples, 1863.
- DI MEO Alessandro, *Annali Critico-Diplomatici del Regno di Napoli della Mezzana Età*, t. VII, Stamperia Orsiniana, Naples, t. VII : 1802 ; t. VIII : 1803 ; t. IX : 1804.
- ENGEL Arthur, *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie*, Ernest Leroux, Paris, 1882.
- FUIANO Michele, *Economia rurale e società in Puglia nel Medioevo*, Liguori Editore, Naples, 1978.
- GALLO Alfonso, *Codice diplomatico normanno di Aversa*, Società Storia Patria di Napoli, 1926.
- GARRUBA Michele, *Serie critica dei sacri pastori Baresi*, Tipografia Pratelli Cannone, Bari, 1844.
- GATTOLA Erasmo, *Historia abbatiae cassinensis per saeculorum seriem distributa qua Leonis Chronicon a Petro Diacono ad annum MCXXXVIII. continuatum in plerisque suppletur, et ad haec usque nostra tempora ex probatissimis, authenticisque documentis producitur, insertis, operis initio, Monasterii descriptione, et ad calcem pro laudati Chronici authoribus apologia*, t. I, Coleti, Venise, 1733.
- LECCISOTTI Tommaso, *Abbazia di Montecassino. I registi dell'archivio*, vol. 2 (Aula III : Capsule VIII-XXIII), Pubblicazioni degli Archivi di Stato, Roma, 1965.
- LECCISOTTI Tommaso, *Le colonie cassinesi in Capitanata. IV. Troia*, Pubblicazioni cassinesi, coll. « Miscellanea Cassinese, 29 », Montecassino, 1957.
- LECCISOTTI Tommaso, « Le relazioni fra Montecassino e Tremiti e i possedimenti cassinesi a Foggia e Lucera », *Benedictina*, vol. 3, 1949, p. 203-215.
- LECCISOTTI Tommaso, *Le colonie cassinesi in Capitanata. II. Il Gargàno*, Pubblicazioni cassinesi, coll. « Miscellanea Cassinese, 15 », Montecassino, 1938.
- MABILLON Jean, *Annales Ordinis S. Benedicti occidentalium Monachorum patriarchae. In quibus non modo res monasticae sed etiam ecclesiasticae historiae non minima pars continetur*, t. V, Charles Robustel, Paris, 1713.
- MALATERRA Geoffroi, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius*, dans LUCAS-AVENEL Marie-Agnès

- (dir.), *Histoire du Grand Comte Roger et de son frère Robert Guiscard*, vol. I, livres I et II, Presses universitaires de Caen, 2016.
- MARTIN Jean-Marie, *Les Actes de l'abbaye de Cava concernant le Gargano (1086-1370)*, Società di storia patria per la Puglia, Bari, 1994.
- MARTIN Jean-Marie, CHASTANG Pierre, CUOZZO Errico, FELLER Laurent, OROFINO Giulia, THOMAS Aurélie et VILLANI Matteo (dir.), *Registrum Petri Diaconi (Montecassino, Archivio dell'Abbazia, Reg. 3)*, École française de Rome, coll. « Sources et documents publiés par l'École française de Rome, 4 », 2015.
- MÉNAGER Léon-Robert, *Recueil des actes des ducs normands d'Italie (1046-1127), I. Les premiers ducs (1046-1087)*, Grafica Bigiemme, Bari, 1980.
- MURATORI Ludovico Antonio, *Rerum Italicarum Scriptorum*, t. V, Typographia Societatis Palatinae, Mediolani, 1724.
- NITTO DE ROSSI Giambattista (dir.), *Le pergamene del Duomo di Bari (952-1264)*, Codice Diplomatico Barese, vol. 1, Trani, 1897.
- PESCATORE Luigi, « Le più antiche pergamene dell'archivio arcivescovile di Capua (1145-1250) », *Campania Sacra. Studi e documenti*, n° 2, 1971, p. 22-98.
- PETRUCCI Armando, « Note di diplomazia normanna. II. Enrico conte di Montesantangelo ed i suoi documenti », *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, n° 72, 1960, p. 135-181 [1960a].
- PETRUCCI Armando, *Codice diplomatico del monastero benedettino di S. Maria di Tremiti (1005-1237)*, Fonti per la storia d'Italia dell'Istituto storico italiano per il medio evo, n° 98, vol. 2, Rome, 1960 [1960b].
- PUTIGNANI Niccolò, *Vindicae vitae et gestorum S. Thaumaturgi Nicolai*, vol. 2, Benedetto Gessari, Naples, 1757.
- REGII *Neapolitani Archivi Monumenta Edita Ac Illustrata*, vol. 5, Regia Typographia, Naples, 1857.
- POUILLE Guillaume (de), *Gesta Roberti Wiscardi*, dans MATHIEU Marguerite (dir.), *Guillaume de Pouille. La Geste de Robert Guiscard*, Istituto siciliano de studi bizantini, Palerme, 1961.
- ROUSSEAU Emmanuel, *Sceaux médiévaux d'Eure-et-Loir. Catalogue méthodique de la collection de sceaux détachés des archives départementales d'Eure-et-Loir. Sous-série I SC*, Archives départementales d'Eure-et-Loir, Chartres, 2013.
- SAINT-GUILLAIN Guillaume, « 30. Les Vénitiens et l'État byzantin avant le XII^e siècle », dans MÉTIVIER Sophie (dir.), *Économie et société à Byzance (VIII^e-XII^e siècle). Textes et documents*, Éditions de la Sorbonne, coll. « Byzantina Sorbonensia, 24 », Paris, 2007.
- TRINCHERA Francisco, *Syllabus graecorum membranarum quae partim Neapoli in maiori tabulario et primaria bibliotheca, partim in Casinensi coenobio ac Cavensi et in episcopali tabulario Neritino, iamdiu delitescerent et a doctis frustra expetitae nunc tandem adnitente impensius*, J. Cataneo, Naples, 1865.
- UGHELLI Ferdinando et COLETI Nicola, *Italiae tomus decimus seu appendix in qua praeter anecdota Ughelliana antiquati Italiae episcopatus, Supplementa quaedam, et correctiones ad novem praecedentia volumina, et multiplices Indices generales proferuntur*, Sebastiano Coleti, Venise, 1722.

UGHELLI Ferdinando et COLETI Nicola, *Italia sacra sive de episcopis Italiae et insularum adjacentium, rebusque ab iis praeclare gestis deducta serie ad nostram usque aetatem*, t. I, Sebastiano Coleti, Venise, 1717.

Études

- BARRAUD Pierre-Constant, « Des crosses pastorales », dans CAHIER Charles et MARTIN Arthur (dir.), *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, vol. 4, Poussielgue-Rusand, Paris, 1856, p. 145-160.
- BAUTIER Robert-Henri, « Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIII^e siècle occidental », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, 1984-1989, p. 41-84.
- BERTOLINI Ottorino, « I documenti trascritti nel 'Liber praeceptorum beneventani monasterii S. Sophiae (Chronicon S. Sophiae)' », *Studi di storia napoletana in onore di Michelangelo Schipa*, I.T.E.A. Editrice, Naples, 1926, p. 11-47.
- BIBICOU Hélène, « Une page d'histoire diplomatique de Byzance au XI^e siècle : Michel VII Doukas, Robert Guiscard et la pension des dignitaires », *Byzantion*, n° 29-30, 1959, p. 43-75.
- BRECCIA Gastone, « Il σιγίλλιον nella prima età normanna. Documento pubblico e semipubblico nel Mezzogiorno ellefono (1070-1127) », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, n° 79, 1999, p. 1-27.
- CHALANDON Ferdinand, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I-II, Alphonse Picard, Paris, 1907.
- CHASSEL Jean-Luc, « L'essor du sceau au XI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155, 1997, p. 221-234.
- CHASSEL Jean-Luc, « L'usage du sceau au XII^e siècle », dans GASPARRI Françoise (dir.), *Le XII^e siècle, mutations et renouveau*, Le Léopard d'or, coll. « Les cahiers du Léopard d'or, 3 », Paris, 1994.
- CHEYNET Jean-Claude, *La Société byzantine. L'apport des sceaux*, t. I, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Paris, 2008.
- CHEYNET Jean-Claude (dir.), *Le Monde byzantin. Tome II : L'Empire byzantin (641-1204)*, Presses universitaires de France, Paris, 2006.
- CHEYNET Jean-Claude, « Compte-rendu de l'ouvrage d'André Guillou, *Recueil des inscriptions grecques médiévales d'Italie*, École française de Rome, Rome, 1996 », *Revue des études byzantines*, t. 56, 1998, p. 303.
- CHEYNET Jean-Claude, « Du prénom au patronyme : Les étrangers à Byzance (XI^e-XII^e siècles) », *Studies in Byzantine Sigillography*, 1987, p. 57-66.
- CHEYNET Jean-Claude, « Dévaluation des dignités et dévaluation monétaire dans la seconde moitié du XI^e siècle », *Byzantion*, n° 53, 1983, p. 453-477.
- CIRELLI Enrico et NOYÉ Ghislaine, « La motta di Vaccarizza e le prime fortificazioni normanne della Capitanata », dans SETTIA Aldo, MARASCO Lorenzo, SAGGIORO Fabio, *Archeologia Medievale*, vol. 40, 2013.
- CUOZZO Errico, « *Quei maledetti Normanni* ». *Cavaliere e organizzazione militare nel Mezzogiorno normanno*, Guida editori, Naples, 1989.

- DORMEIER Heinrich, *Montecassino und die Laien im 11. und 12. Jahrhundert*, A. Hiersemann, coll. « Monumenta Germaniae historica, Schriften, 27 », Stuttgart, 1979.
- ENZENSBERGER Horst, *Beiträge zum Kanzlei- und Urkundenwesen der normannischen Herrscher Unteritaliens und Siziliens*, Lassleben, Kallmünz, 1971.
- FALKENHAUSEN Vera (von), « The South Italian Sources », dans WHITBY Mary, *Byzantines and Crusaders in Non-Greek Sources, 1025-1204*, Oxford University Press, 2007.
- FALKENHAUSEN Vera (von), « Olympias, eine normannische Prinzessin in Konstantinopel », *Bisanzio e l'Italia. Raccolta di studi in memoria di Agostino Pertusi*, Milan, 1982, p. 56-72.
- FAURE Philippe, « L'ange du haut Moyen Âge occidental (iv^e-ix^e siècle) : création ou tradition ? », dans BÜHRER-THIERRY Geneviève et ALIBERT Dominique, *Le Premier Moyen Âge, Médiévales*, n° 15, 1988.
- GAY Julien, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile I^{er} jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90, Paris, 1904.
- GUILLAUME Paul, *Essai historique sur l'abbaye de Cava d'après des documents inédits*, Abbaye des RR. Pères Bénédictins, Cava De' Tirreni, 1877.
- HOLTZMANN Walther, « Der Katepan Boioannes und die kirchliche Organisation der Capitanata », *Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, phil.-hist. Kl.*, 1960, p. 19-39.
- JAHN Wolfgang, *Untersuchungen zur normannischen Herrschaft in Süditalien (1040-1100)*, Peter Lang, Francfort-sur-le-Main, 1989.
- JOHNS Jeremy, « Le pitture del soffitto della Cappella Palatina », dans BRENK Beat, *Mirabilia Italiae*, n° 17, Franco Cosimo Panini, Modène, 2010.
- JOHNS Jeremy, *Arabic Administration in Norman Sicily: The Royal Dīwān*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002.
- LEIB Bernard, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du xi^e siècle*, Picard, Paris, 1924.
- LOPRETE Kimberly, *Adela of Blois: Countess and Lord (ca. 1067-1137)*, Four Courts Press Ltd, Dublin, 2007.
- LOUD Graham A., *The Latin Church in Norman Italy*, Cambridge University Press, Cambridge, 2007.
- LOUD Graham A., « Anna Komnena and her Sources for the Normans of Southern Italy », dans WOODS Ian et LOUD Graham A. (dir.), *Church and Chronicle in the Middle Ages: Essays presented to John Taylor*, Bloomsbury, Londres, 1991.
- LOUD Graham A., « The Abbey of Cava, its Property and Benefactors in the Norman Era », dans BROWN Reginald Allen (dir.), *Anglo-Norman Studies IX: Proceedings of the Battle Conference 1986*, 1986.
- MACÉ Laurent, *Les Comtes de Toulouse et leur entourage (xii^e-xiii^e siècles). Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Éditions Privat, Toulouse, 2000.
- MANCONE Ambrogio, « Il 'Registrum Petri Diaconi' », *Bullettino dell'« Archivio paleografico italiano »*, n. s. 2-3, 1956-1957 (Numero speciale in memoria di Franco Bartoloni), t. II, p. 99-126.
- MARGUE Michel, « Actes princiers et naissance des principautés territoriales : chartes et pouvoirs laïques dans les espaces mosan et mosellan (fin x^e-début xii^e siècle) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, n° 176, vol. 2, 2010, p. 219-242.

- MARTIN Jean-Marie, « À propos des chrysobulles, argyrobulles et autres usages byzantins dans l'Italie normande », *Travaux et Mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance*, vol. 21, n° 1, 2017, p. 385-398.
- MARTIN Jean-Marie, « Quelques remarques sur les sceaux des princes lombards et normands de Capoue », dans DALENA Pietro, URSO Carmelina, *Ut sementem feceris, ita metes. Studi in onore di Biagio Saitta*, Acireale-Roma, 2016.
- MARTIN Jean-Marie, « De l'usage des dignités impériales en Italie (fin du VIII^e-début du XII^e siècle) », *Travaux et Mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance*, vol. 16, 2010, p. 533-548.
- MARTIN Jean-Marie, « Les Normands et le culte de saint Michel en Italie du Sud », dans BOUET Pierre, OTRANTO Giorgio, VAUCHEZ André, *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, École française de Rome, 2003.
- MARTIN Jean-Marie, « Aristocraties et seigneuries en Italie méridionale aux XI^e et XII^e siècles : essai de typologie », *Journal des Savants*, 1999, p. 227-259.
- MARTIN Jean-Marie, *La Pouille du VI^e au XII^e siècle*, École française de Rome, 1993 [1993a].
- MARTIN Jean-Marie, « Lucera, Foggia », *Itinerari e centri urbani nel Mezzogiorno normanno-svevo. Atti delle decime Giornate normanno-sveve Bari, 21-24 ottobre 1991*, Bari, 1993, p. 333-363 [1993b].
- MARTIN Jean-Marie, « Cinq ans de recherches archéologiques à Fiorentino. Les sources écrites », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 101, n° 2, 1989, p. 641-652.
- MAZEL Florian, *Féodalités. 888-1180*, Belin, Paris, 2014 (2^e édition).
- MÉNAGER Léon-Robert, « Pesanteur et étiologie de la colonisation normande de l'Italie », *Roberto il Guiscardo e il suo tempo. Relazioni e comunicazioni delle prime giornate normanno-sveve (Bari, 1973)*, Il centro di ricerca Editore, Rome, 1975, p. 189-214 [1975a].
- MÉNAGER Léon-Robert, « Inventaire des familles normandes et franques émigrées en Italie méridionale et en Sicile (XI^e-XII^e siècles) », dans *Roberto il Guiscardo e il suo tempo. Relazioni e comunicazioni delle prime giornate normanno-sveve (Bari, 1973)*, Il centro di ricerca Editore, Rome, 1975, p. 259-390 [1975b].
- MOR Carlo Guido, « I 'vaxalli' del vescovo di Oria-Brindisi », dans *Studi medievali in onore di A. De Stefano*, Boccone del povero, Palerme, 1956, p. 351-358.
- NEF Annliese, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI^e et XII^e siècles*, École française de Rome, 2011.
- NIEUS Jean-François, « L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160 », *Journal des Savants*, janvier-juin 2017, p. 93-155 [2017a].
- NIEUS Jean-François, « L'introduction du sceau équestre dans l'Empire », dans LIBERT Marc, NIEUS Jean-François (dir.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, X^e-XVI^e siècle. Entre contrainte sociale et affirmation de soi. Actes*

- du colloque de Bruxelles et Namur, 27-28 novembre 2014, Archives et Bibliothèques de Belgique, Bruxelles, 2017 [2017b].
- NIEUS Jean-François, « *Early Aristocratic Seals: An Anglo-Norman Success Story* », dans VAN HOUTS Elisabeth (dir.), *Anglo-Norman Studies XXXVIII: Proceedings of the Battle Conference 2015*, The Boydell Press, Woodbridge, 2016.
- NIEUS Jean-François, « *Cum signo auctoritatis et excellentie mee sigillo*. Sceaux et identité symbolique des comtes de Flandre à la fin du XI^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 58, 2015, p. 43-64.
- NIEUS Jean-François, « L'avoine des Candavène. Retour sur l'emblème des comtes de Saint-Pol et la naissance des armoiries », *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde*, vol. 52, 2006, p. 191-212.
- NIEUS Jean-François, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000-1300*, De Boeck, Bruxelles, 2005.
- NOYÉ Ghislaine et MARTIN Jean-Marie, « Vaccarizza », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 98, n° 2, 1986, p. 1225-1231.
- PALUMBO Pier Fausto, *Contributi alla storia dell'età di Manfredi*, Le Edizioni del lavoro, Rome, 1959.
- PETERS-CUSTOT Annick, « Les *plateae* calabraises d'époque normande. Une source pour l'histoire économique et sociale de la Calabre byzantine ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 28, 2014, p. 389-408.
- PETRONI Giulio, *Della storia di Bari dagli antichi tempi sino all'anno 1856*, vol. 1, Stamperia e cartiere del Febrino, Naples, 1857.
- POUPARDIN René, « Étude sur la diplomatie des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. XXI, 1901, p. 117-180.
- PRATESI Alessandro, LABANDE Edmond-René, « Horst Enzensberger. Beiträge zum Kanzlei- und Urkundenwesen der normannischen Herrscher Unteritaliens und Siziliens », *Cahiers de civilisation médiévale*, 16^e année, n° 63, juillet-septembre 1973, p. 248-251.
- PRIGENT Vivien, « Notes sur la tradition sigillographique byzantine dans le royaume normand de Sicile », dans MARTIN Jean-Marie, PETERS-CUSTOT Annick et PRIGENT Vivien (dir.), *L'Héritage byzantin en Italie (VIII^e-XII^e siècle). II. Les cadres juridiques et sociaux et les institutions publiques*, École française de Rome, 2012.
- PRIGENT Vivien, « L'archonte Georges, prôtos ou émir ? », *Revue des études byzantines*, t. 59, 2001, p. 193-207.
- STIERNON Lucien, « Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et Gambros », *Revue des études byzantines*, t. XXIII, 1965, p. 222-243.
- TAVIANI-CAROZZI Huguette, *La Terreur du monde. Robert Guiscard et la conquête normande en Italie. Mythe et histoire*, Fayard, Paris, 1996.
- VITOLO Giovanni, *Insedimenti cavensi in Puglia*, Congedo Editore, Galatina, 1984.